

Première séance, mardi 13 mai 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Comptes généraux et rapports d'activité de l'Etat pour 2013: entrée en matière générale. – Comptes de l'Etat: Direction des finances. – Rapport d'activité: Direction des finances. – Rapport et comptes 2013: Banque cantonale de Fribourg (BCF). – Comptes de l'Etat: Pouvoir exécutif et Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité: Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité: Pouvoir exécutif. – Rapport d'activité: Relations extérieures. – Comptes de l'Etat: Pouvoir législatif. – Rapport d'activité: Commission des affaires extérieures. – Comptes de l'Etat: Pouvoir judiciaire. – Comptes de l'Etat: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport d'activité: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes 2013: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). – Rapport et comptes 2013: Office de la circulation et de la navigation (OCN). – Comptes de l'Etat: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport d'activité: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport et comptes 2013: Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima). – Comptes de l'Etat: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Rapport d'activité: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Marie-Christine Baechler, Marc-Antoine Gamba, Markus Ith, Emmanuelle Kaelin Murith, Christa Mutter, Ralph Alexander Schmid et Yvonne Stempf-Horner.

Sans justification: Pascal Andrey, Edgar Schorderet et Jean-Daniel Wicht.

M. Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat, est excusé.

Communications

La Présidente. 1. M^{me} la Députée Giovanna Garghentini Python fête son anniversaire aujourd'hui. (*Bravo!*) Madame, nos meilleurs vœux vous accompagnent!

2. Weiter informiere ich Sie darüber, dass das Büro des Grosen Rates am 4. Mai auf Einladung des Landrates Glarus an der Landsgemeinde Glarus teilgenommen hat. Es war ein einmaliges Erlebnis, an einem politischen Anlass beiwohnen zu dürfen, der die älteste und einfachste Form der direkten Demokratie darstellt. Eine grosse Zahl von Glarner Stimmberechtigten haben an diesem Sonntag von ihrem Stimm- und Wahlrecht Gebrauch gemacht und beraten, gewählt, gemindert und gemehrt.

An dieser Stelle danke ich dem Generalsekretariat des Grosen Rates für die perfekte Organisation der Reise.

3. Le Club économique tiendra son assemblée générale mercredi 14 mai à midi au restaurant Punkt. Une séance du Club des questions familiales est également prévue jeudi 15 mai à midi à la salle de séances du 2^e étage de l'Hôtel cantonal.

4. Un sondage, fait par l'Institut de sciences politiques de l'Université de Zurich, aura lieu le 16 mai auprès des député-e-s des vingt-six cantons ainsi que des conseillers aux Etats et des conseillers nationaux. Vous serez contacté-e-s par courriel. Ce sondage se fera en ligne et durera entre 10 et 15 minutes. Les données des parlementaires seront traitées de manière confidentielle.

5. M^{me} la Députée Nadia Savary a remis son mandat de déléguée fribourgeoise à la Commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande au 1^{er} février 2014. M. le Député André Schoenenweid a également remis son mandat de membre de la Commission des affaires extérieures au 2 mai 2014. M^{me} Savary et M. Schoenenweid, au nom du Grand Conseil, je vous remercie de votre engagement.

Comptes généraux de l'Etat pour 2013¹

Rapporteur général: **René Thomet** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. Permettez-moi, en préambule, de rapporter la reconnaissance de la Commission des finances et de gestion pour notre trésorier, M. Daniel Berset. Durant les

¹ Message pp. xxxss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2013 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé qui constitue une annexe au présent Bulletin.

vingt-quatre ans passés comme trésorier, M. Berset aura toujours mis ses compétences et sa rigueur au service de l'Etat. Vous aurez connu, M. Berset, non seulement quatre conseillers d'Etat responsables des finances, mais des périodes de rigueur et d'embellie. En bon coureur de fond, vous avez fait face à la dénivellation positive ou négative, ne ménageant pas vos efforts et gardant cette constance qui permet de durer sur la longueur. Si certains trouvent injuste que votre carrière se termine par des mesures structurelles et d'économies et la présentation de comptes légèrement déficitaires – l'Etat n'en avait plus connu depuis 2001 –, d'autres estiment que le résultat des comptes 2013 correspond en fait à ce que vous aviez prédit: la fin des bonnes années.

Le 30 septembre prochain, vous prendrez votre retraite. Nous sommes persuadés qu'elle sera active et nous souhaitons qu'elle vous permettra de réaliser vos vœux les plus chers que vous n'avez pas trouvé le temps de réaliser durant votre carrière professionnelle. Encore une fois, au nom de la Commission des finances et de gestion, merci pour toutes les explications apportées dans le cadre de ces comptes 2013! (*Applaudissements!*)

Venons-en à la présentation de ces comptes 2013. Le compte de résultats présente un excédent de charges de 0,9 million et le compte des investissements un excédent de dépenses de 142,1 millions. L'autofinancement, constitué des amortissements et des prélèvements sur fonds pour 124,1 millions moins l'excédent des charges du compte de fonctionnement de 0,9 million, se chiffre à 123,8 millions, d'où une insuffisance de financement de 18,3 millions.

Le résultat 2013 se péjore de 39,3 millions par rapport à l'excédent de revenus enregistré aux comptes 2012. La détérioration des finances cantonales se traduit également par le fait que seule une opération de clôture – de plus, sans effet sur le résultat de l'exercice – a été effectuée. Globalement, les charges sont maîtrisées bien que légèrement supérieures au budget. Les charges plus élevées que prévu sont principalement

- > les contributions pour les hospitalisations hors canton: + 15,6 millions;
- > les subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les EMS: + 7,5 millions;
- > les amortissements des routes principales et cantonales: + 5,6 millions;
- > les prestations de l'HFR à charge de l'Etat: + 5,2 millions.

Les trois derniers montants sont entièrement ou partiellement compensés sur le plan des revenus.

Par contre, les paiements directs généraux pour l'agriculture diminuent de 6,3 millions. Les fléchissement du rythme de croissance des effectifs et charges du personnel est à signaler.

Dans les revenus, la bonne surprise provient des impôts conjoncturels. Les augmentations de recettes se situent principalement dans

- > les prélèvements sur provisions: + 16,8 millions,
- > les impôts à la source: + 8,7 millions;

- > les participations de tiers (l'Université dans ses autres sources de financement): + 6,1 millions;
- > la part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg: + 5,5 millions;
- > la participation de la HES-SO: + 5,4 millions.

Dans les revenus en moins, le prélèvement sur la fortune, comme prévu exceptionnellement au budget, n'a pas dû être opéré, ce qui se traduit par une diminution par rapport au budget de 38 millions. Les prélèvements sur le fonds de la nouvelle politique régionale sont inférieurs de 7,6 millions, les paiements directs généraux, de 6,3 millions. Les autres écarts significatifs vous seront donnés par les rapporteurs des Directions concernées lors de l'examen de détail.

Nous noterons encore que le volume des investissements est resté stable, grâce notamment au fonds d'infrastructures, pour 187,6 millions d'investissements au total, contre 206,5 millions prévus au budget et 178,3 millions aux comptes 2012. Pour information, la moyenne des investissements pour la période 2011-2013 s'élève à 201,3 millions.

Les principaux investissements 2013 concernent:

- > les routes cantonales et principales, les aménagements pour 61 millions;
- > le Service des bâtiments: 15,8 millions;
- > l'Université: 13,3 millions;
- > le projet Polycom pour la Police: 11 millions;
- > le Collège de Gambach: 10 millions;
- > l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, pour l'achat d'appareils: 2,5 millions;
- > le Collège du sud: 2 millions.

La Commission des finances et de gestion tient, enfin, à mettre l'accent sur les perspectives. Celles-ci s'avèrent tout de même préoccupantes. Le Conseil d'Etat a dû renoncer à des opérations de clôture, qui s'élevaient à 92,7 millions de moyenne sur les dernières années. Le degré d'autofinancement est en recul. Des subventions sont en progression préoccupante, notamment dans le domaine de la santé. Un ralentissement inquiétant de la croissance des revenus, qui repose principalement sur les impôts conjoncturels, est à signaler. L'indice des prix à la consommation est nul, ce qui n'amène aucun apport dans la progression à froid.

Les contributions fédérales, la part au bénéfice de la BNS et les revenus de la péréquation sont à la baisse. De plus, nous nous approchons de la réforme de la fiscalité des entreprises, qui va encore péjorer les revenus de l'impôt sur les personnes morales.

Avec ces considérations, la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur les comptes qui vous sont soumis.

Le Commissaire. Les résultats des comptes 2013 s'inscrivent dans un contexte qui voit les finances cantonales entrer dans un période plus difficile. Si l'analyse des résultats 2013 révèle quelques signaux positifs, elle atteste néanmoins clairement de la pertinence et de la nécessité des mesures prises pour

prévenir une détérioration rapide des perspectives financières de l'Etat.

Au titre des facteurs favorables des comptes 2013, il faut citer:

- > la possibilité de renoncer au prélèvement budgétisé à titre exceptionnel de la fortune,
- > un volume d'investissements nets élevé,
- > un fléchissement du rythme de croissance des effectifs et des charges du personnel,
- > des remboursements d'emprunts permettant une nouvelle diminution du service de la dette,
- > enfin, un budget de fonctionnement sous contrôle dans la majorité des Directions du Conseil d'Etat.

Je tiens d'ailleurs ici à adresser mes remerciements à mes collègues et aux responsables des unités administratives qui ont contribué au respect du budget. Mes remerciements s'adressent également à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la fonction publique.

Plusieurs indicateurs confirment, malheureusement, que les finances fribourgeoises sont entrées dans une phase délicate, en particulier:

- > un résultat qui se solde par le premier excédent de charges depuis 2001,
- > un déficit qui s'inscrit dans une tendance nette de détérioration (excédent de charges de 0,9 million de francs contre un excédent moyen annuel de revenus avant opérations de clôture de 92,7 millions de francs de 2010 à 2012),
- > le renoncement à des opérations de clôture en 2013,
- > un degré d'autofinancement en recul, juste suffisant – j'insiste, juste suffisant – compte tenu du contexte économique, et qui se traduit par une insuffisance de financement de 18,3 millions de francs,
- > des charges qui restent sous contrôle mais qui, contrairement aux exercices précédents, dépassent pour la première fois le budget. Ce constat est également valable pour les charges salariales,
- > une progression de plus en plus préoccupante des dépenses de subventionnement, en particulier dans le domaine de la santé,
- > un ralentissement de la croissance des revenus, laquelle repose par ailleurs en 2013 essentiellement sur les impôts liés à la conjoncture économique et au marché de l'immobilier.

Les résultats des comptes 2013 attestent ainsi l'à-propos du programme des mesures structurelles et d'économies accepté par le Grand Conseil à la session d'octobre 2013. Sans ce programme, le budget 2014 aurait posé d'importants problèmes.

Le Conseil d'Etat a débuté l'actualisation du plan financier 2015–2016 et la planification des années 2017–2018. Les premiers résultats montrent que nous ne sommes pas – et de loin – au bout de nos peines. Ces prochaines années, les perspectives financières vont être mises fortement sous pression, en particulier par les principaux facteurs suivants:

- > la croissance démographique et ses conséquences, notamment sur les besoins liés à la population scolaire et âgée,
- > la diminution régulière de notre part à la péréquation financière fédérale et les menaces qui pèsent sur la compensation des cas de rigueur,
- > les solutions envisagées en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises qui pourraient se traduire par un recul significatif de nos revenus si des compensations ne sont pas trouvées. J'ajoute quand même que l'objectif pour le gouvernement est d'améliorer la compétitivité et d'avoir autant de moyens, voire davantage, pour assumer nos prestations, notamment
- > le financement futur de la santé, en particulier celui des hôpitaux cantonaux, des cliniques privées et des hospitalisations hors canton sous le triple effet de l'accroissement des besoins, de la hausse de la part financière de l'Etat et de l'évolution du coût des soins,
- > l'avenir très incertain – tout le monde connaît ça – de notre part au bénéfice de la BNS,
- > l'important programme d'investissements prévus, qui réduira évidemment la fortune non affectée du canton,
- > la nécessité de garantir le financement à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Etat,
- > l'arrivée à échéance, à fin 2016, de plusieurs mesures du programme d'économies, en particulier celles se rapportant au personnel, et enfin
- > les nouveaux projets, les demandes de nouvelles prestations et d'allègement de la fiscalité.

C'est dire que le respect de la règle de l'équilibre budgétaire, élevée, comme vous le savez, au rang constitutionnel, va tous nous placer devant nos responsabilités. Nous n'aurons pas d'autre choix que de les assumer, évidemment ensemble et dans l'intérêt général.

Avant d'ouvrir la discussion et de passer en revue les comptes 2013, je tiens également, au nom du Gouvernement, à saluer M. le Trésorier ici présent. C'est en effet sans doute la dernière fois de sa longue carrière professionnelle que M. Daniel Berset boucle les comptes de l'Etat. Après avoir occupé cette fonction durant plus de vingt-quatre ans, M. le Trésorier, vous le savez certainement déjà, a décidé de prendre sa retraite à la fin septembre prochain. Je tiens encore une fois, au nom du Gouvernement, à souligner sa contribution remarquable à la bonne gestion des finances du canton, même si parfois certains le trouvent trop pessimiste. Je relève son pragmatisme et son bon sens font qu'aujourd'hui, à l'heure où nous entrons dans une phase délicate pour les finances du canton, nous sommes en mesure de tenir le cap et de trouver des solutions.

Cher M. le Trésorier, je tiens ici à vous exprimer notre reconnaissance et nos plus sincères remerciements pour avoir mis à disposition de vos différents chefs vos très nombreuses compétences et votre longue expérience. A cet effet, j'ai eu l'occasion de le côtoyer pendant sept ans comme membre du Gouvernement – cela fera presque huit ans quand il partira – et auparavant pendant quatorze ans à la Commission des finances et de gestion, la CEP comme elle s'appelait alors.

Nous vous souhaitons, M. le Trésorier, une belle retraite qui, l'on s'en doute, sera certainement loin d'être inactive! Je pense qu'il mérite encore une fois nos applaudissements. (*Applaudissements!*)

—

Salutations

La Présidente. J'ai le plaisir d'accueillir également à la tribune, outre M. le Trésorier, une délégation du conseil communal de Châtel-St-Denis. Bienvenue, Madame et Messieurs!

—

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du résultat des comptes pour l'année 2013 et se fait du souci pour l'avenir de ce canton si nous continuons à dépenser plus que nous gagnons. Pour la première fois depuis 2001, notre canton boucle sur une perte de 900 000 francs, alors que le budget prévoyait un bénéfice de 500 000 francs; ce qui fait un écart de 1,4 million par rapport au budget. Le point positif est que le Conseil d'Etat n'a pas eu à puiser les 38 millions dans les réserves de notre fortune comme cela avait été prévu.

Le groupe libéral-radical constate que le domaine de la santé explose: + 17,6 millions par rapport au budget. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau financement hospitalier le 1^{er} janvier 2012, c'est 53,4 millions d'excédent de dépenses cumulées sur les exercices 2012–2013 par rapport aux budgets présentés. Si la stratégie de l'HFR peine à convaincre en termes d'économies, les charges reportées sur le canton sont, par contre, bien réelles et pèsent gravement les finances de l'Etat. Cette situation n'est pas près de s'améliorer selon les prévisions de la Directrice de la santé.

Il est heureux de constater que les revenus de la fiscalité augmentent de près de 23 millions (+ 2,1% par rapport au budget) et ce essentiellement grâce aux impôts conjoncturels. Il est peu rassurant de constater que les 20% de la fiscalité cantonale reposent sur des impôts conjoncturels et que le 73% de l'amélioration des résultats est dû à ces impôts. Ce constat nous indique que l'origine du problème est bien d'ordre structurel et non conjoncturel, comme entendu bien des fois dans ces travées. Que faut-il faire?

Le groupe libéral-radical est d'avis qu'il devient indispensable de maîtriser ces charges. Chaque Direction doit faire l'analyse de ses besoins et surtout mettre en œuvre un plan de travail et redéfinir les priorités pour les employés de l'Etat. Je vous donne un exemple. Sur neuf membres qui composent le conseil d'administration de l'Office cantonal du matériel scolaire, quatre sont employés de l'administration cantonale. Je pense que lorsqu'ils siègent au conseil d'administration, ils ne peuvent pas faire leur travail quotidien et ce pourquoi ils ont été engagés. Il résulte ainsi des doublons dans l'administration afin de décharger leur emploi du temps. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Le groupe libéral-radical est surpris de la réponse du Conseil d'Etat au postulat de nos collègues Romain Castella et Christian Ducotterd, qui demande d'analyser si une certaine souplesse peut être envisagée par les employés pour aider, voire collaborer, avec d'autres services pour diminuer la charge de travail de leurs collègues. Le Conseil d'Etat dit avoir déjà fait le travail, voire cette étude, lors des mesures structurelles. OK, alors maintenant agissez et prenez des mesures! Les Directions et leurs services doivent se responsabiliser et trouver des solutions. Il faut savoir que la masse salariale représente, en 2013, 103,8% de la fiscalité cantonale. Autrement dit, les impôts cantonaux encaissés ne permettent pas de payer l'ensemble des salaires. Il serait trop facile de dire qu'il faut juste augmenter les recettes sachant que le canton de Fribourg est classé en queue de peloton pour sa fiscalité des personnes physiques en comparaison intercantonale. On doit vraiment se pencher sur les coûts en ayant un regard critique. Les subventions ont augmenté de 32% entre 2008 et 2013 et la masse salariale de 21% alors que les revenus fiscaux ont, eux, augmenté de 13%.

M^{mes} et MM. les Conseillers d'Etat, les feux ne sont plus au vert! Avant qu'ils n'arrivent au rouge, il faut agir sans trop tarder afin d'améliorer l'attractivité de notre canton!

C'est avec ce constat que le groupe libéral-radical entre en matière sur les comptes 2013.

Lambelet Albert (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance avec une certaine morosité des résultats de l'exercice 2013. Bien que le déficit de fonctionnement ne représente que 900 000 francs, si on le corrige, telles les noisettes de l'écureuil, par le prélèvement sur les provisions, ce déficit serait effectivement de 47 millions de francs.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique tient à souligner que cela représente le premier déficit depuis près de treize ans, confirmant ainsi la tendance de la péjoration des finances publiques cantonales, annoncée dans le plan financier pour la période en cours, et donnant, si besoin était, toute la raison d'être des mesures d'économies votées l'an passé en ce lieu. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique veut croire qu'il ne s'agit que d'un mouvement passager et que les actions concertées d'économies et de développement économique pourront inverser cette tendance. Nous relevons que les derniers événements en matière de maintien du tissu économique fribourgeois existant nous laissent perplexes. Nous osons souhaiter que tous les efforts et la mise en place de structures adéquates, tant sur le plan administratif que de l'aménagement et de l'accompagnement des entreprises, soient réalisés. Le nouveau défi du projet Bluefactory est certes une vision positive pour l'avenir industriel et technologique cantonal, mais le maintien de l'existant est plus que nécessaire; il est d'importance vitale.

Ces considérations faites, nous tendons à donner un satisfecit au Conseil d'Etat et à ses services pour la rigueur dont ils ont fait preuve car ils peuvent se targuer d'annoncer une différence effective au budget de 1,4 million de francs, gageure s'il en est par les temps qui courent.

Nous relevons les points suivants. Les charges de fonctionnement augmentent de près de 30 millions de francs par rapport au budget, ventilées principalement dans les comptes du personnel, des prestations de service et honoraires, entretien des routes, amortissement de la route H189 et des dépenses liées aux hospitalisations hors canton et aux subventions des cliniques privées. Le flux financier entre Etat et communes s'élève à 97,1 millions de francs, soit un accroissement de près de 10 millions par rapport à l'année 2012. L'attribution aux provisions est en retrait par rapport à l'année 2012 car le résultat, comme cité par le rapporteur, n'a pas permis de créer des provisions supplémentaires à la clôture, ce qui est fort regrettable puisque ces provisions concernent principalement le fonds pour l'énergie, le fonds pour l'aménagement des routes ou encore le fonds pour les sites pollués ainsi que le fonds pour l'accueil extra-scolaire, qui représente un aspect important de la politique familiale que nous soutenons. Le service de la dette représente 14 millions de francs, soit 1,2% du produit de la fiscalité: il est en diminution grâce au remboursement de dettes.

Les revenus de l'exercice sont en augmentation de 28,8 millions de francs par rapport au budget. L'analyse du domaine des revenus fiscaux nous laisse entrevoir certes une réjouissance pour l'imposition directe des personnes physiques, qui est en augmentation de 14,3 millions de francs. Par contre, l'imposition directe des personnes morales est quasiment conforme au budget. La nouvelle fiscalité des personnes morales nous laisse prévoir une diminution dans le futur. Pour les autres impôts directs, dont l'évaluation est difficile car liée à la conjoncture, la progression nette s'élève à 6,5 millions de francs, compte non tenu de l'impôt à la source. Les investissements bruts représentent 187 millions de francs dont il faut retrancher 45,5 de recettes pour des investissements nets à hauteur de 142,1 millions de francs. Les principaux secteurs touchés sont les routes pour 61 millions de francs et la construction ou la rénovation de bâtiments pour 54 millions de francs.

Il y a lieu de revenir sur le coefficient d'autofinancement, indicateur de gestion important, qui s'établit à 87,1%. Il a donc fallu recourir au prélèvement sur la fortune pour financer le solde de ces investissements. Nous sollicitons le Conseil d'Etat pour trouver les solutions adéquates pour rétablir l'équilibre à 100% de ce coefficient, sans pour autant préteriter les choix politiques importants à réaliser dans le domaine des investissements afin d'accompagner, voire de booster, le développement économique de notre canton. Bien entendu, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est favorable au prélèvement sur la fortune, véritable bas de laine béni pour notre canton, et donc aussi instrument adéquat. La fortune nette, sans rentrer dans les détails, s'établit à 997 millions de francs, en légère progression en raison du remboursement des dettes.

En finalité, si le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique comprend les inquiétudes du Conseil d'Etat, il estime certes que rester inquiet est une bonne chose, mais l'image de sinistrose qui pointe son nez régulièrement n'est pas le meilleur moyen de donner confiance à l'ensemble des

acteurs économiques de notre canton, tant sur le plan du personnel de l'Etat, à qui l'on demande sans cesse des efforts et de plus en plus grands, que sur le plan des entreprises à qui l'on doit donner en priorité absolue le cadre nécessaire afin qu'elles puissent non seulement réaliser leurs activités, mais envisager leur développement. Les tracasseries administratives kafkaïennes, telles qu'on les connaît en 2014, devraient être bannies. Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas! Néanmoins, nous sommes satisfaits du quasi-équilibre présenté pour l'année 2013 et remercions le Conseil d'Etat pour la bonne tenue des comptes et nous vous proposons l'entrée en matière.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du résultat des comptes 2013 et a examiné les chiffres en détail. La comparaison entre budget et comptes de résultats montre des montants plus élevés, soit + 28,8 millions pour les revenus et + 30,2 millions pour les charges. Ce qui donne un excédent de charges de 900 000 francs. Malheureusement, 1,4 million plus mauvais que budgétisé.

0,9 Millionen Franken auf einen Gesamtbetrag von 3,2 Milliarden Franken – praktisch ein ausgeglichenes Resultat.

Les tendances en recul, surtout aux revenus, montrent d'ailleurs que le développement de nos finances cantonales n'est absolument pas si positif. Cinq des indices sont les suivants:

1. le renoncement à des opérations de clôture (comptabilisation des provisions). Dans les années 2009 à 2012, ces provisions se montaient en moyenne par année à 92,5 millions.
2. Die Fondsentnahmen zur Deckung von Mehrausgaben von total 46,5 Millionen Franken.
3. Malgré les produits de la fiscalité cantonale supérieurs au budget de 22,9 millions, le poids des impôts dans le total des revenus est depuis l'année 2007 continuellement en recul.
4. «Zunahme des Gesamtpersonalaufwandes»: Nebst Reallohnerrhöhungen auch im Jahr 2013 wieder eine Zunahme von 132 Arbeitsstellen, 77 davon im Unterrichtswesen.
5. La pression sur les subventions cantonales: avec 40,36%, nous sommes tout près de la limite légale de 41% selon la loi cantonale.

Comme point positif, on peut remarquer le renoncement au prélèvement de 38 millions sur la fortune, budgétisé à titre exceptionnel.

Die Investitionsrechnung schliesst mit einem Ausgabenüberschuss von 142,1 Millionen Franken ab. Höhere Ausgaben, vorwiegend beim Strassenbau und bei den Investitionsbeiträgen, sowie geringere Bundesbeiträge sind die hauptsächlichen Gründe dafür.

L'autofinancement des investissements nets est de 123,8 millions. Le degré d'autofinancement est de 87,1%, dont 12,9% ou 18,3 millions sont financés par la fortune.

Die Budgetierungen der Investitionsausgaben müssen für die kommenden Jahre genau evaluiert werden, damit eine Selbstfinanzierung der Investitionen anvisiert werden kann.

Les résultats des comptes 2013 montrent la pertinence, l'importance et la nécessité du programme de mesures structurelles et d'économies pour les prochaines années.

Mit diesen Bemerkungen schliesse ich und teile mit, dass die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig für Eintreten zur Jahresrechnung 2013 stimmt.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Au milieu de l'année 2013, le gouvernement émettait un avis de tempête sur la situation des finances cantonales.

Pris au premier degré, ce scénario catastrophe a certainement dû inquiéter la population fribourgeoise ou du moins celle qui s'intéresse à la vie politique de notre canton. Il y avait donc péril en la demeure. Pour contrer les effets d'une telle détérioration financière, un vaste programme de mesures structurelles et d'économies était mis en route, ciblant çà et là dans les différents départements ce qui pouvait être reporté à des jours meilleurs. Ce Parlement a donc décidé de redresser la barre et a pris ses responsabilités en validant selon ses sensibilités politiques les choix proposés par le Gouvernement. Pour ce qui est des comptes 2013, l'avis de tempête annoncé a perdu de son souffle et de sa force dévastatrice, dirais-je, et c'est tant mieux –, pour n'être qu'une tempête dans un verre d'eau! Il faut cependant analyser ces résultats avec lucidité en tenant compte notamment de la démographie galopante de notre canton et de ses effets boomerang sur les finances. Habitué que nous étions depuis plus d'une décennie à réceptionner des résultats positifs, les comptes 2013 – quoique presque équilibrés – annonceraient-ils le début de la fin? Nous n'en sommes pas encore à un tel stade de pessimisme mais nous ne pouvons ignorer ce qui nous attend dans un futur relativement proche.

Avec une augmentation de 82 millions à la fortune, le groupe Alliance centre gauche se pose légitimement la question du réel déficit enregistré en 2013. Avec cette fortune nette, tutoyant le milliard – 997 millions pour être exact, 3423 francs par habitant pour être encore plus précis – notre canton possède tout de même une marge de manœuvre évidente qui pourrait répondre, dans un premier temps au moins et dans l'urgence au cas où, à la prise en compte de déficits qui pourraient être récurrents à l'avenir. Cette même fortune a fort heureusement été épargnée en 2013 grâce à l'amélioration de certains revenus. L'amélioration des revenus fiscaux trouve notamment son origine dans des impôts dits conjoncturels au beau fixe – je ne vais pas les répéter – qui, à eux seuls, apportent environ les 3/4 de l'amélioration de la fiscalité cantonale en comparaison du budget. Une bonne nouvelle donc mais étroitement liée à l'air du temps «économique» de notre canton, donc prudence! Dans cette situation conjoncturelle, un autre élément qui doit nous interpeler est celui du degré d'autofinancement des investissements; pas de quoi pavoiser avec 87%! Totalisant 221 millions aux comptes 2013, les dépenses d'investissements et d'entretien représentent 6,5% des dépenses brutes totales, ce qui est fort raisonnable.

L'analyse des comptes 2013 met en exergue de nombreux points qui ont déjà été relevés ici par mes collègues; je n'y reviendrai pas. Je relève cependant quelques faits importants comme celui qui annonce l'utilisation conséquente des provisions en 2013 pour 46 millions, utilisés à la couverture des dépenses supplémentaires et l'augmentation des subventions dans le secteur de la santé ainsi qu'un certain fléchissement de la progression des revenus dont l'origine se fonde avant tout sur les impôts conjoncturels. Je m'arrêterai là.

Les bonnes nouvelles, quant à elles, ne sont pas à minimiser. Le groupe Alliance centre gauche salue ainsi l'ensemble des Directions qui ont respecté le budget 2013 avec des charges de fonctionnement contenues. Il met en exergue le remboursement de quatre emprunts et, comme dit l'adage, «Qui paie ses dettes, s'enrichit», d'où une baisse importante du volume de ces dernières.

L'analyse des comptes 2013 annonce une nouvelle ère pour le canton de Fribourg et son développement qui doit être maîtrisé avec force et conviction. C'est par une volonté politique courageuse et audacieuse, excluant les prises de position populistes de tout bord, que nous arriverons tous ensemble à maîtriser l'avenir de ce canton.

Dans ce sens-là, le groupe Alliance centre gauche entre bien entendu en matière pour les comptes 2013.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Nous y sommes. Depuis 2001, le canton de Fribourg n'avait pas connu d'excédent de charges et là nous avons un excédent de 900 000 francs pour l'exercice 2013. Dans les conclusions de son rapport, le Conseil d'Etat nous parle d'une période plus délicate pour les finances cantonales. L'analyse du Conseil d'Etat atteste de la nécessité des mesures prises pour prévenir une détérioration rapide des perspectives financières de l'Etat, due notamment à un sérieux coup de frein de la croissance des revenus. Ce coup de frein des revenus n'est pas tombé du ciel. Il est venu de ce Parlement lui-même, appelé de ses vœux par la droite unie. M. Jean-Pierre Siggen, à l'heure actuelle conseiller d'Etat et ancien chef du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, le 18 mai 2010, déclarait: «Enfin notre groupe, en cohésion avec le groupe libéral-radical et le groupe de l'Union démocratique du centre, souhaite que la population fribourgeoise ainsi que ses entreprises, bénéficient encore de la bonne santé financière du canton et profitent donc d'une nouvelle baisse fiscale. Nous pensons que le ménage cantonal supporte une réduction supplémentaire de la fiscalité, sans mettre en péril le bon fonctionnement de l'Etat.» A l'époque, c'était M. René Thomet, aujourd'hui rapporteur général, qui avait expliqué que cette politique était irresponsable, qu'il n'y avait aucune leçon retenue du passé et que la politique néolibérale des caisses vides devait être absolument abrogée. Les baisses fiscales ont toutes été acceptées par la droite, plus unie que jamais.

Quel en est aujourd'hui le résultat? Premièrement, le Conseil d'Etat parle maintenant de l'actualisation du plan financier 2015–2016 et de la planification des années 2017–2018. Il est intéressant de savoir qu'en 2014 le Conseil d'Etat va enfin s'intéresser à ce qu'il pourrait se passer en 2018. A l'époque,

en 2010, il n'a pas donné l'impression d'imaginer ce qui allait se passer en 2013. On baisse les impôts de 150 millions et advienne que pourra. Lorsque le groupe socialiste lui demande par exemple, par une motion Girard/Grivet en mai 2013, de prévoir, à l'instar des communes, une élaboration annuelle d'un plan financier sur 5 ans, contraignant pour le canton, M. Godel lui répond «pas besoin, j'ai déjà annoncé en 2011 que le ciel était bleu, mais que les nuages étaient là», avant d'ajouter, «et nous avons maintenant pris des mesures structurelles mises en consultation depuis mardi». C'était le 16 mai 2013. La droite de ce Parlement a balayé la motion Girard/Grivet, car elle aurait coûté trop cher en termes de personnes. Quelle belle stratégie! On veut maintenant établir un plan financier sur 5 ans sur une base volontaire, alors qu'on l'a refusé il y a un an. On veut établir un plan financier digne de ce nom jusqu'en 2018, alors que l'on était incapable d'anticiper les effets de ces baisses fiscales successives sur une période de deux ans. Par contre, le Conseil d'Etat se félicite de ne pas avoir mis en œuvre toutes ces baisses fiscales, notamment celles qui demandaient une nouvelle baisse de 25 millions, initialement projetée. Félicitations, c'était le dernier moment!

Lorsque la gauche a décrié toutes les baisses fiscales qui ont été votées dans ce Parlement en les refusant systématiquement – on parle de 150 millions en 5 ans – le Gouvernement et la droite nous disaient, notamment M. Jean-Louis Romanens, «n'ayez aucun souci! Le Parlement a raison de voter massivement ces baisses successives.» Il était soutenu par les radicaux et les UDC qui embouchaient tous les trompettes euphoriques, tous plus cigale que fourmi. Résultats des courses: un manco de 900 000 francs aux comptes 2013, des mesures structurelles qui attaquent directement les salaires des collaborateurs de l'Etat et des hausses de taxes qui péjorent les familles. On constate que les personnes morales qui ont bénéficié de ces baisses fiscales ces dernières années ne sont pas celles qui vont subir les effets des mesures prises. Baisser les impôts sans aucune vision à plus d'un an, puis diminuer les salaires des agents de l'Etat, sans permettre d'assurer les conditions cadres dans lesquelles ils doivent pourtant faire leur travail, tant dans les prisons, la gendarmerie, la justice, la justice de paix en particulier, l'enseignement, les hôpitaux et j'en passe, n'est pas une politique responsable. Néanmoins, le positif maintenant est que l'on voit le résultat concret de ces baisses fiscales et on voit les prestations qui ont été coupées. Où sont les chantres de ces baisses fiscales maintenant? On ne les voit plus tellement. Il ne faut pas dire que l'on est content des mesures structurelles qui ont été prises, mais surtout que l'on est conscient de ce que les baisses d'impôts ont amené. Des conditions imposées pour le futur? Je crois qu'il est l'heure de dire clairement qu'il est exclu que de nouvelles mesures dégradant notre situation soient prises à l'avenir, notamment dans l'enseignement, comme le paquet qui a été mis en consultation dernièrement, qui péjore de manière drastique les conditions des élèves fribourgeois pour tenter de faire économiser un peu plus de 2 millions au canton. On ose aussi arriver avec une question d'amnistie fiscale cantonale, suivant la motion Gobet/Morand, pour permettre aux tricheurs de bénéficier de leur tricherie.

En guise de conclusion, je crois qu'il faut tirer un vrai bilan, où les revenus découlant de l'or de la BNS et ceux de l'attribution de la RPT vont disparaître comme neige au soleil. Il est temps d'arrêter de jouer aux sculpteurs de nuages. Il faut tirer de vrais conclusions. Il faut arrêter ces coupes minimales, mais extrêmement sensibles et ne pas s'en remettre à la providence ou à la météo. La cause de nos malheurs, c'est clairement ces baisses d'impôts consenties en pleine croissance démographique qu'il s'agit maintenant de corriger. Avec ces considérations, le groupe socialiste entrera en matière sur ces comptes.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Si je prends la parole, c'est pour attirer l'attention de l'assemblée sur un facteur qui n'a pas été mentionné et qui vaut la peine d'être repris. Toutes les personnes qui m'ont précédé se sont penchées sur la situation préoccupante des comptes du canton pour proposer des recommandations de gestion courante. Il y a un autre élément qui nous oblige à élargir la perspective.

Les dix dernières années ont été des années de comptes positifs (2003–2012). Ces dix dernières années sont aussi les dix dernières années pendant lesquelles le canton a sous-investi massivement. Il a un score absolument pitoyable en matière d'effort d'investissement en comparaison intercantonale. Il est le cinquième plus mauvais canton de Suisse. On n'investit pas. On équilibre les comptes, mais aux dépens de l'investissement. C'est ce qui s'appelle prendre du retard, l'accumuler. A cela, je n'ai pas besoin d'ajouter l'argument classique qui veut que la population augmente et que l'écart entre les besoins et les prestations augmente aussi. Ensemble, ça nous construit une bombe à retardement. Il est clair que l'on prend du retard car l'on n'investit pas et parallèlement la population augmente. On ne répond pas à ses besoins. Quand on parle d'ajustement, je me dis que l'on va demander un ajustement de ceinturon aux habitants et aux employés publics, ou bien on va demander un ajustement de la fiscalité? Là est le vrai problème!

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Wenn ich Herrn Staatsrat Godel zuhöre und den Sprechern der Bürgerlichen Parteien, kommen mir fast die Tränen. Wir vermitteln der Bevölkerung den Eindruck, dass der Kanton Freiburg am Hungertuch nagt und auf dem letzten Zucken läuft.

Sicher sind viele Parameter für die Zukunft unsicher, aber das waren sie schon immer. Auch ist es richtig, dass man nach Sparmöglichkeiten sucht, Abläufe evaluiert und optimiert. Aber Tatsache ist, dass der Kanton Freiburg keine Schulden hat. Wir sind schuldenfrei und haben 1 Milliarde Franken Vermögen! Das ist Tatsache. Wir jammern hier auf sehr hohem Niveau. Klar ist diese eine Milliarde Franken zum Teil an Investitionen gebunden, aber auch dies kurbelt wiederum die Konjunktur an.

Noch ein Wort zu den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Kantons. Von uns, von der Politik, der Bevölkerung werden immer mehr Dienstleistungen verlangt, aber die Ressourcen und die Rahmenbedingungen werden verschlechtert. Auch hier im Saal wird das Personal immer wieder fast angegriffen und es entsteht der Eindruck, dass die Mitarbeiter des

Kantons die Ursache der sogenannten «schlechten finanziellen Situation» sind. Noch einmal: Wir jammern auf hohem Niveau.

Und wenn wir schon sparen wollen, beginnen wir doch bei uns: Kürzen wir unsere Sitzungsgelder oder streichen wir sie!

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Une petite note optimiste pour la fin, puisque l'on a entendu beaucoup de lamentations, beaucoup de pleurnicheries et beaucoup d'annonces catastrophiques ces derniers temps par rapport aux finances de l'Etat. On boucle les comptes sur 900 000 francs de déficit. On accroît la fortune de 82 millions. Je ne suis pas économiste, mais il me semble que la balance est plutôt favorable au canton. Même si on tient uniquement compte du déficit de 900 000 francs, avec 997 millions de fortune, nous avons encore des réserves à ce rythme-là pour 1000 ans, donc on se retrouve en 3014. Je vous remercie.

Le Rapporteur général. Je remercie les personnes qui se sont exprimées. Je constate que tout le monde accepte l'entrée en matière sur ces comptes. En ce qui concerne les remarques, les considérations et les propositions qui ont été émises par les députés qui se sont exprimés, je laisserai le commissaire du Gouvernement y répondre, puisque c'est plutôt lui qui est interpellé par ces interventions.

Le Commissaire. Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des députés qui se sont exprimés avec de l'optimisme, moins d'optimisme et du pessimisme. Il y en a qui sont très optimistes, comme M. le Député Suter par exemple.

Je vais commencer par les remarques faites par M^{me} la Députée Ursula Krattinger. Elle nous dit que nous avons de la chance d'avoir plus de 900 millions de fortune. Si vous avez bien écouté mon entrée en matière, je crois que c'est la bonne gestion de ces dix dernières années. J'ai notamment cité le travail inlassable fait par notre trésorier pour amasser ces réserves qui nous permettent de passer un cap difficile. Cette fortune que nous avons nous permet de passer ce cap et nous permet de continuer à investir et investir davantage par rapport aux défis à relever, par rapport à l'évolution démographique. Ceci me paraît très important et c'est une chance. Si nous n'avions pas ces réserves, nous devrions nous endetter. Qui dit endettement dit charges financières, donc encore plus de pression sur le compte de fonctionnement.

J'en viens à la fiscalité. Nous avons décidé durant cette législature de ne procéder à aucune baisse de la fiscalité des personnes physiques. On devra bien trouver une solution par rapport à la réforme de la fiscalité des entreprises III. Lorsque M. le Député Mauron – pourtant je sais qu'il a une excellente mémoire – cite notre nouveau collègue Siggen, j'aimerais rappeler que, pour cette motion, le Grand Conseil a décidé que c'était le Conseil d'Etat qui décidait du calendrier. Lorsque nous sommes venus avec le plan financier, au départ nous avions prévu des baisses fiscales, mais elles ont été retirées car on a bien vu que ce n'était pas possible en l'état avec l'évolution des finances. D'autre part, en comparaison intercantonale, avec les baisses qu'il y a eues à la précédente législature, nous avons une évolution plus grande que la moyenne suisse

dans le canton de Fribourg. En termes de compétitivité, nous avons souvent ces reproches. Ce qui a été fait durant la dernière ou les deux dernières législatures était correct, notamment pour les familles. Nous avons amélioré le splitting pour les familles, qui ont aussi des déductions fiscales. Mais il n'y a pas eu des baisses pour les hauts revenus comme certains le disent. Il est important de le rappeler.

J'en viens maintenant aux remarques et différentes critiques. Bien sûr, nous sommes aux comptes 2013. C'est lors de l'élaboration du budget 2014 que nous avons décidé des mesures. Certains d'entre vous l'ont dit. Nous sommes parfaitement conscients des critiques faites par certains députés, en particulier M. le Député Hunziker. Vous avez cité l'évolution. C'est vrai que l'évolution est difficile, mais il y a des réalités qui sont claires. Je vous l'ai déjà cité l'année passée. Je rappelle que pour les comptes 2013, au vu de l'évolution des principales dépenses, respectivement des recettes, si on part d'un indice de 100 en 2008, l'indice des prix à la consommation est à la baisse. Les salaires sont par exemple basés sur l'indice 109.6, alors qu'en réalité nous sommes à 108.7 aujourd'hui. Nous avons un delta positif sur le salaire. Si on parle de la fiscalité cantonale, depuis 2008, nous sommes passés à 112%. Si on regarde la masse salariale, elle est passée à 120% et les subventions sont montées à 132%. Ceci démontre clairement que les dépenses augmentent plus vite que les recettes et là nous avons un problème, alors que l'indice des prix est négatif. Nous avons parlé de la santé et pour être objectifs, il faudrait parler de l'ensemble des coûts de la santé et pas seulement de l'HFR. Si je prends les comptes 2012 ou le budget 2013 pour l'ensemble de la santé, qui prend en compte les prestations de l'HFR, le financement du HIB, le financement des cliniques privées, des maisons de naissance, des hospitalisations hors-canton, les prestations du RFSM, l'assurance-maladie et le contentieux de l'assurance-maladie, le budget 2013 de l'ensemble de ces positions était à 378,4 millions et aux comptes nous sommes à 400,7 millions. Les comptes et le budget, c'est + 22,3 millions dans ce secteur. Ça paraît énorme, mais c'est la problématique de notre société. L'évolution entre les comptes 2012 et 2013, c'est + 31 millions. Si je compare ceci avec la fiscalité, elle a augmenté pour la même période, pour les comptes 2013, de 22,9 millions. On en est quasiment au même stade. Nous avons de nouveau un delta négatif.

Certains disent que c'était moins catastrophique qu'annoncé. M. le Député Chassot l'a bien relevé. Nous avions prévu au budget 2013 des prélèvements sur provisions de 26,7 millions. En réalité, nous avons prélevé 46,5. Ceci démontre que les provisions que nous avons réalisées nous permettent de passer ce cap difficile. Si nous n'avions pas eu ces provisions, c'était 46 millions de plus de déficits. Il est vrai que nous avons des problèmes structurels et non pas conjoncturels, contrairement à ce que certains disent. M. le Député Hunziker, je vous le dis avec le sourire, vous avez dit que parfois les employés d'Etat sont dans certains conseils. Vous n'avez pas pris un bon exemple. Vous avez pris l'Office cantonal du matériel scolaire. Je peux vous dire que c'est très bien géré, d'autant plus que notre trésorier est l'un des administrateurs et tout le monde reconnaît ses qualités. Je vous le dis avec le sourire, car notre trésorier ici présent en fait partie.

Certains ont dit qu'il fallait redresser la barre. C'est vrai que le Gouvernement, avec vous, s'attelle à redresser la barre. Nous avons pris des mesures structurelles: on a amélioré la situation pour le fonctionnement de plus de 30 millions, grâce à la réadaptation du plan financier en regard de toutes les demandes de députés, mais aussi de l'ensemble des Directions. Ceci signifie que le travail du gouvernement consiste à reprendre son bâton de pèlerin pour examiner ce qu'on met en route et ce qu'on ne met pas en route. Le plus important est d'éviter de mettre de nouveaux projets en route, qui aient des conséquences sur le fonctionnement de l'Etat et qui coûteraient au compte de fonctionnement. Je dis à mes collègues de faire attention et de ne pas venir avec de nouveaux projets, du temps que l'on n'a pas rétabli la situation. Si je le dis à mes collègues, je le dis aussi à vous, tous partis confondus. Il est important que nous travaillions ensemble pour relever la barre et pour assurer l'avenir de ce canton. Evitons de repartir dans des travers.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des comptes.

Comptes de l'Etat

Direction des finances

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Les comptes 2013 de la Direction des finances bouclent avec un excédent de revenus de 1,599 milliard, soit une amélioration de 0,1% par rapport au budget, alors que les revenus totaux sont inférieurs de 11 millions, toujours par rapport au budget. Compte tenu que le prélèvement sur la fortune de 38 millions prévu dans le budget pour garantir l'équilibre budgétaire n'a pas été nécessaire, les revenus totaux ont effectivement augmenté de 27 millions. A noter tout de même qu'il y a eu un prélèvement de 46,5 millions dans les provisions, soit 20 millions de plus que prévu au budget 2013. Sur la base des résultats présentés, on constate une croissance des revenus modeste de 22,9 millions par rapport au budget. L'amélioration des résultats est due précisément aux impôts conjoncturels et à la bonne santé du marché de l'immobilier. Ainsi, les plus fortes disparités entre comptes et budget pour les revenus fiscaux sont les suivantes:

- > impôt direct sur les personnes physiques: 14,3 millions de mieux que prévu, dont 8,7 millions uniquement pour l'impôt à la source;
- > impôt foncier et sur les gains en capital: + 3,4 millions;
- > droits de mutation: + 5,4 millions;
- > part à l'IFD: + 6,8 millions, montant auquel il faut encore ajouter l'augmentation de la part au bénéfice de la BCF: + 5,5 millions.

La répartition du bénéfice 2012 de la BNS représente des recettes pour 23,725 millions en 2013, alors qu'elles seront nulles en 2014, selon ce qui a d'ores et déjà été annoncé.

Concernant la péréquation des ressources, on peut relever les résultats suivants par rapport au budget 2013: + 4 millions pour la part de la Confédération et - 2 millions pour la part des cantons à fort potentiel, soit au total + 2 millions. En

revanche, par rapport aux comptes 2012, on enregistre une dégradation de plus de 5 millions.

Au niveau des emprunts, 310 millions de dettes sont arrivés à échéance en 2013. Ils ont été remboursés sans renouvellement. Il ne restait plus qu'un montant de 50 millions à AXA Winterthur, qui a été remboursé en début d'année 2014. Ainsi, l'Etat n'a plus de dettes actuellement.

A relever encore que, dans ces comptes 2013, il n'y a pas eu de versements aux provisions, alors qu'ils étaient encore de 12 millions en 2012. D'autre part, les prélèvements sur les fonds d'infrastructures de 10,7 millions budgétés n'ont pas été réalisés suite à une décision du Conseil d'Etat arrêtant la stratégie d'utilisation du fonds, intervenue après l'élaboration du budget 2013. Un solde de 20 millions non affectés est actuellement disponible dans ce fonds. Pour finir, au niveau du personnel, on constate une différence de - 13.06 EPT par rapport au budget 2013.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour son excellent rapport. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité¹

Direction des finances

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Quelques faits relevés dans le rapport d'activité 2013 de la DFIN. L'année 2013 a été particulière pour l'Administration des finances en ce sens qu'elle a été marquée par les mesures structurelles et d'économies, exercice heureusement peu fréquent, mais nécessaire si l'on constate que les comptes 2013 sont déficitaires pour la première fois depuis 2001. Un rapport final a été établi en fin février 2013 concernant les allègements fiscaux et aides directes aux entreprises dans le contexte de la suppression des statuts fiscaux spéciaux et des discussions en cours au niveau national et international. De nouvelles règles et procédures ont été appliquées à toutes les demandes d'allègement déposées et ce après que le Conseil d'Etat a pris acte de ce rapport en juillet 2013.

Concernant la GpP, sur la base d'une évaluation interne concernant le fonctionnement et l'utilisation de la GpP au sein de l'Etat, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'une réorientation. Sauf demande particulière, la GpP ne sera pas étendue activement à d'autres unités administratives à court terme. Le Service archéologique a choisi pour sa part de sortir de la GpP à partir du budget 2014. Les autres unités administratives concernées ont manifesté leur volonté de conserver ce système de gestion.

Au sujet du SITel, suite aux dysfonctionnements constatés, la mise en place de processus, notamment de gestion des achats

¹ Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

et des stocks, permet d'assurer un contrôle interne dans ces domaines et de maintenir un inventaire du matériel livré aux unités administratives. La Commission informatique de l'Etat de Fribourg a analysé le fonctionnement général de l'informatique au sein de l'administration cantonale. Ces travaux se concrétiseront au printemps 2014 par une proposition d'approbation d'un nouvel arrêté qui prévoit une nouvelle attribution des rôles et compétences de la Commission et du SITel, avec un suivi très serré du portefeuille des projets. Les gros projets seront ainsi soumis à la Commission informatique, qui s'impliquera dans la priorisation des projets avec des critères de sélection.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapports et comptes 2013

Banque cantonale de Fribourg (BCF)¹

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteur. Il faut relever la bonne forme de la Banque cantonale, dont le bilan au 31 décembre 2013 s'élève à 17,7 milliards, avec un bénéfice net de 118,9 millions, en progression de 4,9%. Les prêts à la clientèle augmentent de 9,6%, pour s'élever à 15,3 milliards, alors que dans le même temps, les dépôts de la clientèle progressent de 1,1% et représentent 11,6 milliards. On constate ainsi que les crédits progressent plus vite que les fonds de la clientèle. Relevons également les versements aux cantons, communes et paroisses, représentant 57,5 millions, dont 18,5 millions pour les impôts, sur lesquels 8,6 millions reviennent aux communes et paroisses.

En 2013, la Banque cantonale de Fribourg (BCF) a augmenté son versement à l'Etat de 5 millions pour le passer de 30 à 35 millions. S'il est positif de voir augmenter le versement de la BCF à l'Etat, elle devra veiller à maintenir des fonds propres importants au vu de l'évolution actuelle des exigences de la FINMA. Au 31 décembre 2013, ces fonds propres s'élèvent à 1,4 milliard, avec l'augmentation du taux de 1 à 2%, du volant anticyclique demandé par la FINMA pour contrer la surchauffe immobilière, soit 45 millions déjà inclus dans ces fonds propres.

Autre point particulier, les éventuels règlements juridiques concernant les clients américains: à fin avril, un examinateur indépendant devait livrer ses conclusions, après avoir examiné l'ensemble des données de la BCF, permettant peut-être à celle-ci de passer le cas échéant de la catégorie 2 actuelle à la catégorie 3, c'est-à-dire celle regroupant les établissements n'ayant pas violé la loi fiscale américaine. Pour le surplus, le rapport de l'organe de révision BDO mentionne que les comptes annuels 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques.

Godel Georges, Directeur des finances. En 2013, la BCF a réalisé son vingtième exercice record consécutif. Son bénéfice a une nouvelle fois progressé. Ses résultats témoignent à la fois du dynamisme de l'économie cantonale, de la qualité du travail des cadres et du personnel de la Banque et de la confiance dont jouit la BCF auprès de sa clientèle. Dans le contexte actuel, il est important de souligner que le degré de couverture des fonds propres s'élève à 192,3% ou une quote-part de 15,4%. Malgré le renforcement des exigences en la matière, les normes fixées sont respectées. Compte tenu des exigences de la FINMA et des recommandations de la BNS, le développement de la Banque et le respect de ses exigences doivent aller de pair.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Ne voyez dans mon intervention aucune polémique. Cependant, j'ai étudié ce rapport avec une grande considération et je ne peux que féliciter tout le personnel qui travaille dans les différentes agences de la Banque cantonale de Fribourg. J'y associe la direction de celle-ci. J'y associe aussi le conseil d'administration, mais en y mettant un gros bémol. J'ai regardé là à la fin d'un article, en 2013 le conseil d'administration a eu 10 séances pour un montant de 681 970 francs. Je suis allé un petit peu à l'école et si je fais un décompte, j'en arrive à 97 424 francs par administrateur. Est-ce que finalement c'est aujourd'hui, dans la période qu'on vit, des chiffres qui sont acceptables? Vous me direz: «Mais écoutez ce n'est rien, les grandes banques tout ça... Novartis, UBS, le Crédit Suisse...», tout à fait. Mais je pense que lorsqu'on débat dans les campagnes, dans le pays tout entier, d'un salaire minimum... Je remplissais une feuille d'impôts dernièrement où je vois des salaires à 16 ou 17 francs de l'heure, pour une dame qui fait des nettoyages. C'est vrai qu'on a des personnalités qui sont au conseil d'administration. Ces places sont recherchées, n'avez crainte. Depuis 25 ans, j'ai déjà vu le bal qui se mène là-dedans! Il ne faut pas avoir peur! J'avais des vieux administrateurs qui habitaient dans le district du Lac, qui étaient mes grands amis, mais il y a des coups de pouce, des arrangements. Je dis ce que je pense et je suis content de le dire, parce que finalement ceux qui voient cela doivent se poser des questions.

Deuxième question M. Godel: il y a deux comités qui siègent, à part ce conseil d'administration, et un comité est chargé des rémunérations. Et dans ce comité des rémunérations, on retrouve les mêmes qui sont dans le conseil d'administration. Donc on est juge, on est partie, on est partie et on est juge! Voilà, je suis heureux de l'avoir dit.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'aurais une remarque positive pour souligner les efforts de la Banque cantonale de Fribourg, exemplaire en matière d'environnement. Elle est entre autres, dans la gestion de son parc informatique, à la tête de ce qui se fait en Suisse. Dans la même foulée, j'aimerais demander au commissaire s'il pouvait transmettre au conseil d'administration l'idée suivante, soit de voir dans quelle mesure on pourrait établir la responsabilité sociale des effets des prêts de la Banque. La Banque prête beaucoup d'argent à des privés, à des entreprises, ce qui a des effets en matière par exemple d'étalement urbain ou de densification. Dans quelle mesure ces prêts-là permettent de renforcer l'option de den-

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

sification ou bien au contraire contribuent malheureusement à l'étalement urbain. La même chose, si on pouvait avoir des indicateurs sur la mesure dans laquelle les prêts concédés contribuent malheureusement à réchauffer le climat plus que d'habitude ou au contraire à lutter contre le réchauffement climatique, par le financement d'installations, d'opérations et d'activités qui sont ou favorables ou défavorables à des objectifs cantonaux. Je sais que c'est ambitieux, mais je profite de l'occasion pour vous le transmettre et voir si la BCF pourrait ainsi étoffer son rapport d'activité.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Concernant la question de M. Louis Duc, n'étant malheureusement, serais-je tentée de dire, pas membre du conseil d'administration de la Banque cantonale, j'aurais de la peine à répondre sur la hauteur des indemnités. Toutefois, par analogie à d'autres conseils d'administration, on sait qu'en général on a une partie d'indemnités fixes forfaitaires pour chaque membre du conseil, qui peuvent différer entre le président et les autres membres du conseil et que, pour le surplus, il y a des indemnités de séances. Je pense que pour le détail, il faudra plutôt se référer à la réponse de M. le Conseiller d'Etat Godel qui est membre du conseil d'administration.

Concernant le comité de rémunération, c'est ce qui se pratique dans d'autres conseils d'administration, à savoir que les membres sont en général les mêmes.

Concernant la question de M. Thévoz, quant à la responsabilité sociale notamment, elle est directement destinée à M. Godel.

Georges Godel, Directeur des finances. Merci pour ces questions. Je ne les avais pas du tout prévues à ce niveau. Je pensais, comme on en avait parlé l'année dernière, au nombre de personnes de sexe féminin et de sexe masculin au sein du conseil d'administration. J'avais préparé cette réponse donc je vous la donne: il y a 447 collaboratrices et collaborateurs, dont 227 du sexe féminin. Ceci démontre, si besoin est, que la Banque cantonale de Fribourg joue bien le jeu dans ce domaine-là et je dirais même qu'elle est exemplaire.

J'ai pris note de la remarque de M. le Député Thévoz et j'en ferai rapport au conseil d'administration. D'ailleurs je serai bien surveillé puisque plusieurs administrateurs se trouvent dans cette enceinte.

En ce qui concerne les jetons de présence, j'ai tout d'abord une remarque. Quasiment dans tous les conseils d'administration, il y a un comité de rémunération, il y a des comités stratégiques – je parle de manière générale –, il y a une commission de contrôle et ce sont toujours des membres du conseil d'administration, parfois des gens de la technique, qui travaillent.

Au sujet des montants que vous avez cités, je crois que le conseil d'administration joue la transparence totale puisqu'il indique le montant. Je ne peux pas vous dire exactement les montants de chacun, mais j'aime bien m'occuper de ce qui me regarde et j'aime bien la transparence. En ce qui me concerne – j'ai cela sous les yeux – j'ai remboursé l'année dernière 66 735,30 frs d'indemnités fixes à l'Etat et j'ai encaissé des

jetons, puisque pour le moment c'est encore en vigueur, pour un montant de 8 500 francs. Ceci me permet de vous dire que je donnerai réponse aux différentes interventions parlementaires dans ce domaine, je le sais avec du retard, mais ça passera à une des prochaines séances du Conseil d'Etat.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 78 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 78.*

S'est abstenu:

Duc (BR, ACG/MLB). *Total: 1.*

Comptes de l'Etat

Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Le Pouvoir exécutif et la Chancellerie d'Etat bouclent leurs comptes avec un excédent de charges de 11,399 millions, ce qui représente une amélioration de 0,9% par rapport au budget.

Les comptes 2013 du Conseil d'Etat sont conformes au budget. Dans les charges, il faut préciser que les «Prestations de services par des tiers» concernent le projet de promotion de l'image du canton de Fribourg. 88 766 francs ont été investis en 2013, alors que 250 000 francs étaient inscrits au budget. En 2012 déjà, 150 000 francs étaient prévus au budget et 28 299 francs ont été finalement dépensés. Cela est dû au fait que le développement du projet a pris davantage de temps

que prévu. Dès lors, le budget 2014 est couvert par le biais d'un report de crédit de 368 000 francs. A noter encore que dès 2014, les neuf autres partenaires versent une participation représentant 328 500 francs.

Pour rappel, la promotion de l'image du canton de Fribourg se fonde sur un mandat du Conseil d'Etat qui figurait déjà au programme gouvernemental 2007–2011. Ce projet est également inscrit au programme gouvernemental 2012–2016 et vise à améliorer la notoriété du canton de Fribourg, à travers un partenariat public-privé entre l'Etat et les principaux acteurs cantonaux de l'image. Ce partenariat est construit sur les bases de l'Association Fribourgissima. Le Conseil d'Etat a validé les statuts de l'Association et le logo «Fribourg, le bonheur en plus» a été adopté par l'assemblée constitutive. Des indicateurs permettront de mesurer les effets de la campagne et un bilan sera tiré au bout de la période de 3 ans, 2014–2016.

En ce qui concerne les récupérations de traitements, rappelons que la restitution des indemnités a fait l'objet d'un postulat et d'une motion. Comme l'a dit le commissaire du Gouvernement, la réponse est en cours de préparation afin d'être soumis prochainement au Conseil d'Etat, pour donner suite aux interventions parlementaires.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Chancellerie d'Etat

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. En 2013, l'administration s'est dotée d'une nouvelle application de gestion électronique des documents de séances du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Les séances du Conseil d'Etat se déroulent sans papier depuis septembre 2013 et on évalue ainsi à 1000 kg le papier qui sera économisé chaque année par le Conseil d'Etat.

Autre point qui ressort de ce rapport, le nombre de recours au Conseil d'Etat, instruits par la Chancellerie, est en augmentation. Néanmoins, il convient de préciser que 40 recours en matière de personnel pour la rémunération des heures de nuit ont été joints en 2 procédures, 13 concernant le réseau fribourgeois de santé mentale et 27 l'HFR.

Finalement, dans le secteur des achats du matériel et des imprimés, tous les contrats sont revus au fur et à mesure, ce qui a permis une économie de 150 000 francs par rapport au budget antérieur. A noter que la plupart des fournitures sont achetées sur place, à l'exception du papier et des principaux contrats de location. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Demierre Anne-Claude, présidente du Conseil d'Etat 2013. Je remercie M^{me} la Rapporteure pour son excellent rapport et je n'ai rien à ajouter.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). On peut lire en page 4 du rapport d'activité de la Chancellerie que la mise en œuvre du projet d'identité visuelle s'est terminée en 2013. J'ai toujours

été convaincu que ce projet coûterait beaucoup plus cher que vous nous l'aviez annoncé. Dans votre rapport, vous n'avez pas cité le dépassement, ni le coût de cette mise en œuvre. Je souhaite connaître le coût total de la mise en œuvre et de la réalisation de cette nouvelle identité visuelle, qui était à mon avis superflue et une dépense que l'on aurait certainement dû éviter, M. le Directeur des finances.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Pour répondre à la question de M. le Député Pierre-André Page, je fais référence à un courrier qui a été adressé à la Commission des finances et de gestion suite à une question de celle-ci concernant, d'une part, le projet de promotion de l'image, d'autre part, l'identité visuelle de l'Etat. Je peux vous donner les informations précises suivantes, si vous avez un tout petit peu de temps.

Au niveau des finances, le coût du projet se répartit de la manière suivante:

- > travaux préparatoires, création du logo et de la charte graphique pour toutes les applications et assistance à l'implémentation: 100 000 francs;
- > déclinaison particulière du logo pour le Grand Conseil, le Pouvoir judiciaire, la Promotion économique, la Police et autres travaux complémentaires: 30 000 francs;
- > engagement d'un jeune graphiste en recherche d'emploi, à durée déterminée, pour la coordination de la mise en œuvre: 70 000 francs;
- > adaptation de certains programmes informatiques, confiée à des entreprises externes: 310 000 francs.

En cours de projet, le Conseil d'Etat a décidé d'uniformiser la signalétique extérieure des bâtiments de l'Etat, étant donné qu'aucun concept global ne régissait jusqu'alors cette problématique. Un budget de 300 000 francs a été prévu pour cette tâche. Le projet est encore en cours et 215 000 francs ont été dépensés à ce jour.

Au final, les coûts externes pour l'ensemble du projet sont estimés à environ 810 000 francs. A ces coûts externes, pour être tout à fait précis, vient s'ajouter le travail de tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat pour l'implémentation de l'identité visuelle.

Demierre Anne-Claude, présidente du Conseil d'Etat 2013. Je n'ai rien à ajouter.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport d'activité

Pouvoir exécutif

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Ne souhaitant pas abuser de votre temps, je ne reviendrai que sur un seul point: le mode d'élaboration du rapport d'activité 2013 qui a été revu cette année. Le Conseil d'Etat a ainsi prié les Directions de raccourcir leur compte rendu, suite à une demande de la Commission des finances et de gestion. Les documents sont ainsi réalisés au sein des Directions et de la Chancellerie,

selon un nouveau modèle graphique. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est ainsi plus imprimée. A noter que l'ensemble des rapports sont disponibles sur le site internet. Je n'ai pas d'autre commentaire.

Demierre Anne-Claude, présidente du Conseil d'Etat 2013. Je n'ai rien à ajouter.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Der vorgelegte Tätigkeitsbericht des Staatsrates ist ziemlich ausführlich, interessant und verdankenswert. Trotzdem vermisse ich etwas. Die Gesetzes- und Dekretentwürfe mit finanziellen oder personellen Auswirkungen sind alle aufgelistet. Unter dem Titel 8 «Parlamentarische Vorstösse» sind Motionen, Postulate, Aufträge und Volksmotionen ausführlich dargestellt. Man vernimmt in Tabellenform, welche überwiesen, angenommen, abgelehnt, zurückgezogen oder noch in Behandlung sind. Unter b) «Anfragen» informiert vorliegender Tätigkeitsbericht ganz simpel, dass der Staatsrat 92 Anfragen von Grossrätinnen und Grossräten entgegengenommen hat. Ich denke, den Anfragen liegen als Anstoss für die Einreichung eine Nachfrage, Unzufriedenheit von Bürgern oder eine erkannte Problematik zugrunde.

Wir Grossrätinnen und Grossräte sind nahe am Puls der Bevölkerung, sind oftmals dargebotene Hand oder Briefträger für deren Anliegen. Es wäre deshalb von allgemeinem Interesse zu wissen, welche Anfragen zur Zufriedenheit der Fragenden beantwortet wurden und welche Anfragen allenfalls eine Auswirkung, Klärung oder Erledigung der Thematik auslösten. Ebenso wäre es interessant zu vernehmen, wie viele Anfragen beim Verfassen des Tätigkeitsberichtes noch nicht erledigt sind und nicht zuletzt, seit wann und wie lange die Anfragen offen sind.

Zudem stelle ich ein Phänomen fest: In den letzten zehn, zwölf Jahren hat sich die Behandlung und Beantwortung von Anfragen durch Parlamentarier stark verändert. In früheren Jahren hat der zuständige Staatsrat oder das Departement eine Anfrage in kurzer Zeit beantwortet, erledigt oder notwendige Massnahmen eingeleitet. In der letzten Zeit werden die Fragen einem Juristen oder einer Juristin, einer Direktorin oder einem Direktoren zur Abklärung und Beantwortung unterbreitet. Dadurch sind die vom Staatsrat gegebenen Antworten oftmals ohne Gehalt oder das angeschnittene Problem, das heisst die Sorgen und Ängste der Bevölkerung, werden gar nicht erst wahrgenommen und mit einer nichtsagenden Antwort abgetan und haben oftmals keine direkten Auswirkungen oder Lösungen der angesprochenen Problematik zur Folge.

Ich hoffe, dass sich diese Praxis in Zukunft wieder etwas verbessern wird.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Je crois que la question de M. Johner, traitant des demandes des membres du Grand Conseil, est plutôt adressée à M^{me} la Commissaire. Je ne suis pas en mesure d'y répondre.

Demierre Anne-Claude, présidente du Conseil d'Etat 2013. Je prends note des remarques de M. le Député Johner quant à une meilleure exhaustivité de la liste des questions, et notam-

ment celles qui sont en suspens. On aura une discussion au Conseil d'Etat et je rapporterai la remarque.

En ce qui concerne le traitement, le Conseil d'Etat est bien sûr très soucieux d'apporter les réponses utiles aux demandes des parlementaires. Il y a une analyse extrêmement attentive qui se fait d'une part dans les Directions, mais ensuite également au Conseil d'Etat puisque les projets de réponses aux questions sont avertisés par le Conseil d'Etat. Il faut relever qu'on a vu ces dernières années, aussi du côté des questions, une complexité qui est allée grandissante. Aors, dans une introduction à la question, souvent, on a déjà au moins 5, 6 ou 7 questions pour arriver ensuite aux 2 ou 3 questions principales de l'outil parlementaire. C'est vrai que dans un souci de cohérence, les Directions répondent à l'ensemble de ces questions, toujours afin de vouloir être au plus près des préoccupations des députés qui effectivement, comme l'a dit M. le Député Johner, relève de préoccupations de la population. Le Conseil d'Etat a vraiment le souci de répondre au plus près à ces préoccupations-là.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport sur les relations extérieures¹

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), rapporteure. En séance du 11 avril 2014, la Commission des affaires extérieures a examiné le rapport sur les relations extérieures du Conseil d'Etat, en présence du commissaire du Gouvernement et du délégué aux relations extérieures, M. Alain Schaller. La Commission les remercie pour la bonne collaboration et la discussion engagée. Le rapport reflète l'engagement de nos conseillers et conseillères d'Etat dans les conférences gouvernementales, nationales et intercantionales. La Commission des affaires extérieures a pu constater que les rapports d'activité sur les relations extérieures des différentes Directions varient considérablement, spécialement le rapport de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qui a été réduit à quelques lignes. Suite à cet étonnement, le commissaire de cette Direction a fourni un rapport plus détaillé qui permet aux membres du Grand Conseil de se rendre compte de la multitude des thèmes à traiter au sein de cette Direction et des enjeux auxquels il fait face. Ce complément au rapport devrait être ajouté aux autres rapports. Expérience faite, la commission invite le Conseil d'Etat à unifier ses différents rapports. Lors de l'examen du rapport, les points suivants ont fait l'objet de discussions:

- > la dixième année linguistique qui peine à trouver des familles d'accueil pour le placement d'élèves dans les différents cantons;
- > le constat de la féminisation de la voie gymnasiale;
- > la représentation du Grand Conseil au niveau de la francophonie;
- > l'état d'avancement du programme GGBa pour le canton de Fribourg.

Suite à la séance, la Commission des affaires extérieures a reçu des réponses détaillées. C'est ainsi que la Commission

¹ Ce rapport est inclus dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat.

a pu apprendre que la Direction de l'économie et de l'emploi avait mandaté une analyse des résultats obtenus pour le canton de Fribourg en matière de promotion économique exogène par l'entremise du GGBa, de la structure et du fonctionnement du GGBa, ainsi que de la position concurrentielle du canton de Fribourg dans le contexte suisse et au niveau international. M. le Commissaire a aujourd'hui peut-être de nouveaux éléments à nous apporter. La Commission des affaires extérieures continuera à observer ce dossier avec attention.

La Commission des affaires extérieures a également pu prendre connaissance du rapport annuel du délégué aux relations extérieures. Son rapport se lit comme un cahier des charges et met en exergue que ce sont les différentes Directions qui s'occupent du contenu, alors que le délégué garantit la coordination et la forme. Il y aura peut-être à revoir cette répartition.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je remercie la Commission des affaires extérieures et Madame la Présidente pour les discussions toujours très intéressantes et l'engagement exemplaire des députés pour les affaires extérieures.

Concernant le rapport de la DAEC qui était plus succinct, la DAEC a interprété les vœux du Grand Conseil, à savoir être concis et un peu plus strict que les autres Directions. Pour les prochains exercices, nous veillerons à ce que la structure du rapport soit cohérente.

Deuxième point, concernant le point du cahier des charges du délégué aux affaires extérieures: lors de l'attribution des affaires extérieures à une Direction responsable, le Conseil d'Etat a décidé que le délégué aux affaires extérieures resterait intégré dans la structure de la Chancellerie, qui est quand même responsable de la coordination avec les autres cantons et l'extérieur du Conseil d'Etat. La collaboration s'organise de manière pragmatique et efficace.

Troisièmement, concernant la 12^e année linguistique, la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle a lancé une analyse dans ce contexte et va donner des réponses et des propositions de mesures pour améliorer la situation.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Wir haben in unserer Fraktion den Tätigkeitsbericht des Staatsrates diskutiert und danken dem Staatsrat für den offenen und ausführlichen Bericht.

Im Bericht kommt die klare und definitive Abgrenzung zwischen Staatsrat und Gesetzgeber zum Ausdruck. Der Bericht informiert über die offenen und transparenten Verhandlungen und enthält hochinteressante Aussagen und Informationen des Staatsrates.

Wir hoffen und wünschen, dass diese Information zu den verschiedenen Themen und Problemen für die Zukunft so bleibt, sei es zwischen den verschiedenen Kantonsregierungen, den Bundesparlamentariern und dem Bundesrat, sei es,

was die Zusammenarbeit auf interkantonalen Ebene, international und europäisch betrifft.

Klar zur Sprache kommen im Bericht ebenfalls die Themen Unternehmungsbesteuerung, Finanzausgleich des Bundes und Finanzierung und Ausbau der Eisenbahninfrastrukturen und des Strassenbaus, welches für unseren Kanton sehr wichtige politische Aspekte sind. Auch hier wünschen wir uns vom Staatsrat, dass er diese Aspekte weiterhin aufrichtig und seriös mitnimmt.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion den Bericht zur Kenntnis.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), rapporteure. Ich kann Herrn Grossrat Fasel nur zustimmen. Das Spektrum an Aufgaben, die die Staatsräte interkantonal und im nationalen Kontext wahrnehmen, ist enorm. Das spiegelt sich auch in unserer Arbeit in der Kommission und ich kann hier allen Staatsrätinnen und Staatsräten einen herzlichen Dank aussprechen.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich danke Herrn Fasel für diese Bemerkungen.

Ganz kurz zwei Überlegungen: Die interkantonale Zusammenarbeit ist – wie er richtig ausführt – unabdingbar, um unsere Interessen wirklich gut vertreten zu können. Weiter möchte ich darauf hinweisen, dass der Kanton Freiburg als zweisprachiger Kanton immer auch eine Brückenfunktion, eine Mediatorenrolle, wahrnimmt. Gerade letzte Woche waren wir an der Spitze einer Westschweizer Regierungsdelegation im Lande Baden-Württemberg von Ministerpräsident Kretschmann eingeladen worden und konnten dort in diesem Sinne für die Schweiz als Botschafter für die Lösung der Situation nach dem 9. Februar in Aktion treten.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Comptes de l'Etat

Pouvoir législatif

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Le pouvoir législatif totalise un excédent de charges en baisse de 25% par rapport au budget 2013. Les comptes 2013 du Grand Conseil présentent un excédent de charges inférieur de 778 479 francs par rapport au budget 2013, moins 6% également par rapport aux comptes 2012. Cela s'explique évidemment par un nombre moins élevé que prévu de séances. Durant 2013, nous n'avons jamais siégé du mardi au vendredi. Est-ce dû à l'efficacité de notre président ou à celle des députés qui voulaient ainsi contribuer aux mesures d'économies ou plutôt aux projets qui n'étaient pas encore mûrs? Je vous laisse choisir.

Au niveau des investissements, 685 000 francs étaient budgétés en 2013 pour le renouvellement des installations du Grand Conseil. L'adjudication n'ayant été faite qu'en 2014 par le Bureau du Grand Conseil, les travaux seront réalisés durant l'été 2014.

Les frais de commissions et délégations sont en augmentation par rapport aux comptes 2012. Je peux vous dire qu'au 1^{er} janvier 2014, le montant dépensé pour la commission d'enquête parlementaire Poya s'élevait à 195 864 francs, dont 36 000 francs pour les honoraires du Bureau Emch & Berger, qui assume le rôle de conseiller technique, par l'intermédiaire de M. Feller. Les frais relatifs au conseiller juridique ne sont pas compris, étant donné que M. Göksu n'a pas encore envoyé sa facture d'honoraires.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

—

Rapport annuel 2013 de la Commission des affaires extérieures¹

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), **rapporteuse**. Vous avez tous et toutes reçu le rapport de la Commission des affaires extérieures (CAE) pour l'année 2013. Vous avez donc pu constater que la Commission s'est réunie à cinq reprises. La CAE a examiné deux projets d'actes: la loi portant adhésion à la convention portant révision du concordat sur les entreprises de sécurité et la loi portant adhésion à la convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye Vaud-Fribourg, le HIB. Elle a participé à deux consultations interparlementaires, l'une relative à la convention sur le HIB et l'autre à la modification du concordat du 10 octobre 1988 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande. Chaque fois, pour forger son opinion, la Commission a pu s'appuyer sur les commissaires et leurs collaborateurs et collaboratrices responsables des dossiers, mais également sur les compétences particulières des membres de la Commission. Je les remercie tous et toutes. La Commission accompagne les travaux des différentes commissions de contrôle dont vous recevez les rapports annuels.

En tant que présidente de la CAE, j'ai l'honneur de représenter le canton de Fribourg au Bureau interparlementaire de coordination (BIC). Depuis 2013, il est présidé par M. le Député Alain de Preux du canton du Valais. Les points forts des séances tenues à trois reprises durant l'année passée étaient les différents actes intercantonaux et les procédures y relatives. Vous pouvez prendre connaissance du travail de ce Bureau à travers le site internet de notre Parlement. Vous y trouverez également le rapport annuel in extenso de l'année 2013. Mis à part ce travail d'examen d'actes intercantonaux, la Commission est entrée en contact avec le président et le directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, afin de s'informer sur les activités complémentaires à celles du Conseil d'Etat en matière de promotion économique. La discussion fut enrichissante. La Commission s'est préoccupée de la révision en cours de la planification hospitalière et a fait part de ses préoccupations à la Commission cantonale en matière de planification hospitalière, notamment toutes les questions intercantionales. Je tiens à remercier tous les membres de la Commission des affaires extérieures pour

l'excellente collaboration qui se fait dans une ambiance collégiale et coopérative.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Comptes de l'Etat

Pouvoir judiciaire

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Concernant le Pouvoir judiciaire, il est à relever que l'excédent de charges est inférieur de 1,81 million au budget 2013, qui lui s'élevait à 71 727 501 francs, soit moins de 2,52%. Cette situation provient de recettes supérieures de plus de 4,1 millions à ce qui avait été budgété. Tous les tribunaux ainsi que les justices de paix ont des charges et des revenus supérieurs au budget, mais ceux-ci ne couvrent pas les différences de charges. C'est à l'Office des poursuites et à l'Office des faillites que l'on trouve les ressources diminuant l'excédent de charges du Pouvoir judiciaire. Nous constatons dans ces deux Offices une diminution des charges et une augmentation conséquente des revenus par rapport au budget 2013. Le personnel augmente de 1,87 EPT pour l'ensemble du Pouvoir judiciaire. Ce solde de variation est dû comme d'habitude à des départs et des engagements durant l'année.

Au centre de charges 2120 «Justices de paix», pour en venir aux détails spécifiques, le problème de la charge de travail ne s'arrange pas. De nouveaux chantiers importants sont là et je vous les rappelle:

- > dès janvier 2013, nouvelle loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant;
- > dès le 1^{er} juillet 2014, nouveau droit de la famille;
- > à la suite de ces nouvelles dispositions, les justices de paix ont jusqu'à la fin 2015 pour transformer les anciennes mesures concernant l'autorité parentale conjointe pour les enfants nés hors mariage; sinon ces mesures deviendront caduques. Il y a donc une année transitoire pour transformer les mesures de l'ancien régime. Il faut préciser que sont pris en compte les cas remontant jusqu'à 5 ans en arrière, c'est-à-dire jusqu'en 2009. Il faudra donc bien résoudre ce problème rapidement afin que le justiciable ne soit pas lésé.

En effet, en comparant l'évolution des justices de paix et des tribunaux d'arrondissements, de 2006, année de la professionnalisation des justices de paix, à 2013, on constate, d'une part, une augmentation des charges financières de 27% pour les tribunaux d'arrondissements, respectivement de 107% pour les justices de paix, d'autre part, une augmentation des recettes financières de 13% pour les tribunaux d'arrondissements, respectivement de 163% pour les justices de paix.

Il ne s'agit-là bien sûr que d'un indicateur, mais il est déjà très significatif. A signaler qu'actuellement, la Direction de la justice est consciente qu'un problème existe. Afin de prendre les bonnes décisions, elle effectue actuellement un audit sur

¹ Texte du rapport pp. xxss.

les charges de travail des justices de paix ainsi qu'une analyse de leur fonctionnement et des processus en cours.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je déclare en préambule mes liens d'intérêts: je suis assesseure à la Justice de paix de la Broye. J'interviens au nom du groupe socialiste qui, lors de la session de novembre 2013 portant sur le budget de l'Etat, avait déjà par ma voix attiré l'attention du Conseil d'Etat sur la situation difficile que vivaient les justices de paix. Sans vouloir répéter les termes de cette précédente intervention, le groupe socialiste estime nécessaire de réitérer ses inquiétudes et d'insister sur un certain nombre de remarques. La justice de paix est importante. Elle participe de manière quotidienne et active au filet social de notre canton. Elle est l'organe de protection de l'adulte et de l'enfant, et comme tel, intervient tous les jours, non seulement au service des enfants, mais aussi des personnes âgées et des adultes fragilisés. La liste des compétences octroyées aux justices de paix est longue et ne cesse de s'agrandir et la population fribourgeoise qui y recourt augmente aussi. J'en veux pour preuve la nouvelle loi cantonale sur la protection de l'adulte et de l'enfant, entrée en vigueur en janvier 2013, qui a induit une forte augmentation de travail, comme l'a dit mon collègue M. le Député Corminbœuf. De plus, dès juillet 2014 – on y est, c'est dans deux mois –, une révision du code civil permettra aux parents jusque-là dépourvus de l'autorité parentale de requérir de la justice de paix l'octroi de cette autorité, même contre l'avis de l'autre parent. Dès lors, les justices de paix seront confrontées, durant une période transitoire d'un an, à une avalanche de demandes dont le traitement sera d'autant plus délicat, sous l'angle du respect et du bien de l'enfant que les parents se trouvent dans une situation de conflit.

Pour finir cette liste non exhaustive, il semble utile de rappeler que les justices de paix ont jusqu'au 31 décembre 2015 pour transformer les anciennes mesures de tutelle, en fonction de la nouvelle loi, sous peine de voir celles-ci devenir caduques au 1^{er} janvier 2016. Vous le comprendrez aisément, les justices de paix se battent tous les jours dans un contre la montre et continueront à le faire ces prochaines années. Programme d'économies oblige, le seul EPT à disposition de la Direction de la sécurité et de la justice pour 2013 a été octroyé à la Justice de paix de la Sarine. C'est bien, mais si peu. J'ai relevé dans les comptes que les justices de paix engagent du personnel auxiliaire, de même que des jeunes demandeurs d'emploi et des personnes en situation de handicap. C'est encore très bien. Pourtant cette initiative, admirable du point de vue des personnes handicapées et des jeunes au chômage, l'est moins du point de vue de l'organisation des justices de paix. Celles-ci peuvent compter sur les renforts ponctuels du personnel auxiliaire et des jeunes en contrat à durée déterminée, de 3 à 6 mois en principe, mais doivent continuellement les former et leur dire «adieu» à peine le sont-ils. Combien d'énergie dépensée à cela au détriment de l'avancement des dossiers? Sera-t-il possible alors au Conseil d'Etat de reconsidérer l'urgence de l'attribution de personnel fixe aux justices de paix? Les montants alloués au personnel auxiliaire pour-

raient-il servir à la création d'autres postes fixes? Au nom du groupe socialiste, je pose la question.

Pour terminer, la justice de paix en général souffre aujourd'hui d'un déficit de confiance de la part de la population. On la considère encore comme trop lente, peu professionnelle et à n'utiliser qu'en dernier recours. Et ça, c'est grave. Je pense que le Conseil d'Etat se doit de promouvoir auprès de notre population le rôle essentiel des justices de paix, en démontrant qu'il les soutient et leur fait confiance, par l'attribution des moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur. L'intervention de notre collègue Rodriguez s'adresse directement au commissaire du Gouvernement.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie d'abord le rapporteur pour son rapport. Il a déjà aussi mis le doigt sur cette problématique récurrente de sous-dotation des justices de paix. Le problème est connu et on intervient à ce sujet chaque année, depuis la professionnalisation des justices de paix en 2006. M^{me} la Députée Rodriguez a donné quelques exemples: il y a notamment la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (législation fédérale), mais également l'autorité parentale conjointe, le droit de succession, qui engendrent effectivement une surcharge de travail. Dans ma Direction, j'avais droit à un poste pour 2014 pour le Pouvoir judiciaire et ma Direction confondus. Je l'ai attribué à la Justice de paix de la Sarine et ai nommé un greffier-chef, une sorte de plaque tournante, un manager qui devrait améliorer la situation.

Le Conseil de la magistrature et la Commission de justice de votre Grand Conseil ont saisi le Conseil d'Etat, déjà l'année passée, pour dire que ça n'allait plus et qu'il faudrait augmenter les membres du personnel. Il y a même eu une demande d'un crédit extraordinaire par votre Commission de justice. Le Conseil d'Etat s'est penché sur cette question au début avril et a décidé de faire une analyse de la situation, une analyse du fonctionnement des justices de paix et des charges de travail. Nous avons donné un mandat à l'entreprise Experia, dans le canton de Vaud, qui va visiter les sept justices de paix pour voir leur fonctionnement, comment elles tournent, comment se passe la collaboration entre les assesseurs et les présidents et voir s'il y a des améliorations possibles dans le fonctionnement. Il y a d'autres questions, notamment l'appel aux assesseurs, par exemple pour le contrôle des comptes, et il y a également la question de l'accessibilité au public, la question des inventaires successoraux – dans certaines justices de paix c'est le ou la juge de paix qui le fait, dans d'autres c'est un greffier –, la rédaction du procès-verbal – là-aussi dans certaines justices de paix c'est la secrétaire, dans d'autres c'est le greffier. Il y a un tas de questions en suspens et le Conseil d'Etat espère, avec ce mandat, pouvoir avoir le résultat d'une analyse claire pour ensuite éventuellement augmenter le nombre de postes.

Pour répondre à M^{me} Rodriguez concernant les secrétaires et les greffiers qui sont employés sous montants forfaitaires, donc des auxiliaires, si mes souvenirs sont bons, il y a pour environ 1,7 million de montants forfaitaires pour le finan-

cement du personnel auxiliaire. Et il faut composer avec cela: greffier ou secrétaire, justice de paix de Morat, 15%, la Gruyère, 45%, la Sarine etc. Donc, il faut composer avec ces montants. Les montants forfaitaires sont une bonne chose, ça sert en principe à pallier le problème d'une situation passagère. S'il y a une surcharge de travail à cause de certaines tâches pendant 2, 3 ou 4 ans, il ne faut pas engager des EPT fixes, mais des forfaitaires. Mais ici, il y a effectivement un problème; nous savons pertinemment que le travail ne va pas diminuer et ce personnel qui est engagé sous montants forfaitaires est aussi dans une situation assez précaire. Souvent, ces employés ne sont engagés que pour 6 mois et à peine sont-ils efficaces qu'ils doivent partir. Là, il y a effectivement un problème, où M^{me} la Députée Rodriguez a mis le doigt, et nous allons devoir en discuter au Conseil d'Etat.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat

Direction de la sécurité et de la justice

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Avec des dépenses au compte de résultats pour 200,8 millions et des recettes pour 157,4 millions, le compte de fonctionnement de la Direction de la sécurité et de la justice présente un excédent de charges de 43,39 millions. Ceci représente une diminution de charges par rapport au budget 2013 de 1,793 million. Les recettes progressent de 3,224 millions pour s'établir à 157,4 millions.

Concernant les investissements, ceux-ci s'élèvent à 15,27 millions alors qu'ils étaient budgétés à 16,06 millions.

Concernant le personnel, nous constatons une diminution de 15,37 EPT par rapport au budget 2013. Ceci est dû en particulier à l'effectif de la police, en diminution de 13,3 EPT. Je rappelle à mes collègues que dans le budget de la police est toujours inscrit le nombre idéal de l'effectif, effectif qui n'est jamais atteint.

Dans le détail, le centre de charges 3355 «Service de l'application des sanctions pénales et des prisons», mérite toute l'attention et le soutien du monde politique. Il paraît évident que ce dernier devra étoffer son effectif et ses infrastructures spécialisées, ceci pour satisfaire aux exigences législatives et surtout pour diminuer les coûts des internements. Le problème de l'effectif est d'ailleurs en voie de résolution, mais M. le Commissaire du Gouvernement pourra certainement nous apporter de plus amples précisions tout à l'heure.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas tout à fait compris votre question concernant les effectifs, M. le Rapporteur. Pourriez-vous s'il vous plaît la répéter?

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. En fait, j'ai donné une information assez incomplète. Lors de discussions au sein de la Commission des finances et de gestion, il nous a été signalé par le Directeur des finances qu'une discussion avait eu lieu entre lui et le Directeur de la justice et

police concernant les effectifs des prisons. Un arrangement serait prévu.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Merci pour cette précision. Cela concerne effectivement 2014 et je ne vais pas aller dans le détail, mais comme vous le savez, avec la hausse de la criminalité, nous n'avons toujours pas assez de places à la Prison centrale. Nous avons pu trouver un arrangement lors d'une table ronde avec la Police, le directeur de Bellechasse, le directeur de la Prison centrale, le Ministère public. On va pouvoir augmenter la prison centrale d'une dizaine de cellules.

Concernant la question du personnel, nous avons là aussi pu trouver une solution. Je dois compenser par d'autres postes et ce n'est pas évident, je dois le dire, mais un bon compromis c'est toujours quand les deux parties sont un peu mécontentes. Nous aurons donc quatre postes de plus pour qu'il y ait effectivement un tournus la nuit, qu'il n'y ait pas seulement deux, mais trois personnes pour suivre les détenus. Cela sera dans le rapport pour cette année.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de la sécurité et de la justice

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Ce rapport d'activité est toujours une excellente source de statistiques et il donne bien le pouls de la Direction. Il est complet, intéressant et synthétise tous les éléments sans être volumineux.

Le point 1.1.2.5 «Nouveau concept de stationnement de l'armée» en page 6 et le point 3.4.2 «Evénements particuliers» en page 33 nous donnent une indication sur le futur des places d'armes dans le canton, chantier d'ailleurs toujours ouvert. Au niveau législation, ce sont trois lois, un décret et 10 ordonnances qui ont occupé la Direction de la sécurité et de la justice. Concernant les gens du voyage, nous devrions être prêts d'ici fin 2016.

Pour le camp du Lac-Noir, le Grand Conseil se prononcera sur le projet du Conseil d'Etat cette semaine encore.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Concernant les gens du voyage, nous avons déposé une motion, avec nos collègues députés glânois, un mandat qui demandait au Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités et de payer les frais causés par les déprédations des gens du voyage. Lorsque notre préfet a envoyé la facture qui n'a pu être réglée avec les prélèvements effectués lors de l'arrivée des nomades, soit les taxes par caravane, M. le Conseiller d'Etat Jutzet a répondu qu'il n'avait pas les bases légales pour régler cette facture. Aujourd'hui, M. le Conseiller d'Etat, je vous demande de prendre vos responsabilités. Il y a 17 ans que je siége dans cette salle et que ce problème n'est pas réglé. Vous nous avez annoncé qu'il serait réglé fin 2016, comme c'est écrit dans le rapport, et que c'est l'OFrou qui ralentit les démarches. Mesdames et

Messieurs les Conseillers d'Etat, trouvez-vous normal que ce soit des paysans, des communes ou des entreprises qui doivent payer une facture parce que le dossier n'avance pas? Vous avez chacun un montant de 30 000 francs à disposition. Vous ne l'utilisez que partiellement et ça je vous en félicite. Mais, l'année dernière par exemple, à la suite du nettoyage du site de la montagne de Lussy, il reste une facture d'environ 4000 francs. Alors, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, assumez vos responsabilités et payez cette facture! C'est une tâche cantonale et ce n'est pas à des privés d'assumer ces coûts. Et si cette facture n'est pas réglée, il y aura malheureusement des problèmes encore plus grands cette année et l'année prochaine, puisque plus personne ne voudra accepter ces caravanes sur son terrain.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je ne vais pas au secours de M. Pierre-André Page, je vais exactement dans le même sens. Je vous explique l'affaire: 70 caravanes parquent dans la région de Bussy et Cugy. Je téléphone au préfet de la Broye. Le lendemain ou le surlendemain, il me dit: «Je ne suis qu'une boîte aux lettres, il faut s'adresser au Conseil d'Etat». Je contacte M. Ropraz qui me dit: «Il n'y a pas de problème, je citerai l'affaire dans le cadre de la séance du Conseil d'Etat». Ça fait plus d'une année, l'agriculteur a dû éclater le foin, il était prêt à faire le foin, c'était la période comme maintenant, une entreprise a éclaté le foin, l'agriculteur a perdu 1500 francs pour acheter du foin, la facture envoyée à M. Jutzet arrive à nouveau chez l'agriculteur. C'est quand même un monde! Moi, tout à l'heure, je débats sur des conseils d'administration et là on lésine pour une affaire de 2000 francs. Je me pose quand même des questions sur ce qui se passe là-haut.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Je constate que les interventions de M. Duc et de M. Page s'adressent directement au conseiller d'Etat, donc je lui laisserai le soin de répondre.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Les gens du voyage sont aussi un problème récurrent. Au Conseil d'Etat on a une répartition des tâches et c'était M. Godel qui s'était occupé des gens du voyage, qui est intervenu et qui a trouvé une solution avec l'OFRou pour la Joux-des-Ponts sur la commune de Sâles. M. Ropraz et moi-même avons aussi négocié avec l'OFRou et je peux vous dire que ce n'est pas facile de négocier, mais je crois qu'on a trouvé une solution qui sera efficace seulement dès 2016.

En ce qui concerne ma Direction, nous avons convenu au sein du Conseil d'Etat que la police, respectivement ma Direction, s'occupe des dédommagements pour les incivilités, et il y en a! Nous en avons eues chez les paysans, nous en avons eues à la Montagne de Lussy, pour plusieurs milliers de francs, où la voirie a dû intervenir et nettoyer.

La police encaisse 20 francs par caravane et ces montants sont en principe remis au propriétaire des lieux endommagés. Malheureusement, souvent ça ne suffit pas. Donc, s'il y a de grandes indemnités qui sont demandées, on donne un mandat à Grangeneuve pour apprécier les dommages. En ce qui concerne les dommages par exemple sur la commune de Romont, il est vrai qu'on n'a pas de base légale qui dit qu'en

cas de d'endommagement par les gens du voyage l'Etat paye. Si c'est une autre personne qui vous fait des graffitis à votre voiture ou à votre maison, alors là l'Etat ne paye pas parce qu'il faut chercher l'auteur. Là aussi, en principe, on peut chercher l'auteur, mais on sait qu'ensuite ça sera très difficile de trouver et de récupérer l'argent. Mais encore une fois, je regrette, mais nous n'avons pas de base légale pour dire que l'Etat paye car ce sont les gens du voyage qui ont causé les dégâts. Si vous voulez faire une motion et créer une base légale pour que l'Etat paie tous les dégâts causés par les gens du voyage, eh bien faites-le mais j'y serai opposé car c'est un peu la voie de facilité de dire: «Voilà, gitans, on paye». C'est clair qu'on va essayer de faire de l'ordre avec la Joux-des-Ponts, on va les diriger là-bas et ils devront y aller. Mais pour le moment, je peux vous dire que ce n'est pas facile. La police n'aime pas ce travail non plus. Il faut négocier des heures et des heures parfois avec ces gens. Ensuite le chef n'est pas là, le sous-chef ne se dit pas compétent, ce n'est vraiment pas agréable du tout pour la police. Donc prendre la responsabilité, on la prend M. le Député Page, mais ce n'est pas simplement en ouvrant le portemonnaie qu'on prend nos responsabilités.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapports et comptes 2013

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)¹

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Le rapport annuel 2013 de l'ECAB est très intéressant. Il nous informe que les fonds propres s'élèvent à plus de 200 millions. Ceci dit, il faut mettre en parallèle l'évolution du capital assuré qui est de 81 milliards, pour 115 425 bâtiments assurés. Mais l'ECAB fait partie de Union intercantonale de réassurance (UIR) ainsi que du Pôle suisse pour la couverture des dommages sismiques, ce qui relativise considérablement les 200 millions de fonds propres pour 81 milliards de capital assuré. Ceci dit, le rapport de l'ECAB est complet et nous informe de son fonctionnement, ainsi que de sa santé financière. Ses comptes devraient être cependant un peu plus transparents en ce qui concerne les frais administratifs. L'ECAB est une institution indispensable pour tous les propriétaires de bâtiments dans ce canton; ses services compétents et son professionnalisme dans ce domaine sont financièrement très compétitifs.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai rien à ajouter pour le moment.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe socialiste remercie l'ECAB pour ce rapport qui relate exhaustivement les activités de l'Etablissement. Il relève avec satisfaction la création d'un cercle environnemental et la démarche écologique qui a maintenant été certifiée ISO 14 001. C'est en effet important que nos institutions montrent l'exemple dans ce domaine et nous ne pouvons qu'encourager l'ECAB à continuer dans ce sens. Nous relevons aussi que la prévention a été une activité

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

importante de l'ECAB. Mais même avec une bonne prévention, le risque nul n'existe pas et l'intervention est parfois nécessaire. Sous ce chapitre, nous relevons que la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers est toujours en cours dans le cadre de FriFire. Nous souhaiterions que ce dossier avance plus rapidement et surtout qu'il avance de concert avec la réorganisation territoriale, je parle de fusions, vous l'avez bien compris.

Avec ces considérations, le groupe acceptera ce rapport.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat sich mit dem Jahresbericht der KGV auseinandergesetzt. Wir möchten dem Staatsrat und der KGV für den ausführlichen und transparenten Bericht gratulieren und danken. Aus dem Bericht kommt die klare Abgrenzung der verschiedenen Bereiche gemäss Organigramm zum Ausdruck.

Im Bericht wird auch festgehalten, wofür die KGV die Gelder ausgibt und wer Nutzniesser ist. Dabei denke ich an die finanziellen Mittel, die vier Pfeiler der Freiburger Wirtschaft sowie weitere Partnerschaften und Sponsoring für Bildung, Brauchtum, Sport, Kultur und Soziales des Kantons. Ich finde es jedoch schade, dass man die Zahl nicht transparent offen legt.

Mit diesen Bemerkungen danke ich für den Bericht und nehme diesen zur Kenntnis.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Je n'ai pas de remarque.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie notamment M. Piller pour les louanges concernant le certificat ISO 14 001.

On est en train de réaliser Frifire, les réorganisations, les fusions des corps de sapeurs-pompiers. Mais c'est un travail de bénédictin. On ne peut pas imposer et faire ça d'un jour à l'autre. J'aimerais aussi que le centre de Châtillon ouvre ses portes ces prochaines années pour la formation des sapeurs-pompiers. Je crois qu'on est sur la bonne route, mais je prends acte qu'il faudrait encore un peu accélérer.

Toujours concernant FriFire, je peux aussi vous informer – c'est dans le programme gouvernemental – que nous faisons une nouvelle loi sur l'ECAB et nous avons constaté qu'il faut également réviser la loi sur la police du feu. Dans le groupe de pilotage, nous avons décidé de fusionner ces deux lois et de n'en faire qu'une seule et surtout aussi de désenchevêtrer les tâches et les subventions qu'on va payer aux communes. Là, il reste encore une vieille dette depuis FriFire. Nous n'avons pas pu trancher la question des centres de renfort: le fait qu'on soit le siège d'un centre de renfort est-il un avantage pour la commune du point de vue financier ou un inconvénient? Nous avons fait un groupe de travail paritaire, composé de quatre conseillers communaux et de quatre membres de l'ECAB. Ce groupe a donné un mandat à l'extérieur, à une fiduciaire, et on arrive à la conclusion que les communes qui ont un centre de renfort ont plutôt un inconvénient que l'ECAB devrait compenser. Je ne peux pas encore vous dire le montant, mais ça sera décidé avant cet été.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 64 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zamonging (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 64.*

S'est abstenu:

Page (GL, UDC/SVP). *Total: 1.*

Rapports et comptes 2013

Office de la circulation et de la navigation (OCN)¹

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Ce rapport de gestion 2013 démontre que l'essor de l'OCN suit l'essor démographique cantonal. Pour s'en rendre compte, le petit graphique de la page 24 intitulé «Activités-Service administratif / Tätigkeit Verwaltungsabteilungen» peut servir d'indicateur partiel. En page 48, à relever la répartition du bénéfice toujours intéressant pour la Caisse de l'Etat, mais aussi les prestations contractuelles qui découlent d'ailleurs de l'article 26, alinéa 2, de la loi sur l'OCN.

A signaler aussi l'effort de l'OCN du côté de la prévention. Un rapport complet, bien étoffé et qui souligne l'importance de cet organisme au sein de l'Etat de Fribourg.

Schopfer Christian (PLR/FDP, LA). Mit grossem Interesse habe ich den Tätigkeitsbericht des ASS gelesen. Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren, ausser, dass ich als Garagist mit dem ASS beruflich viel zu tun habe.

2013 erfolgte ein wichtiger Schritt mit dem Umbau des Prüfzentrums in Domdidier, welches von zwei Prüfbahnen auf vier Prüfbahnen erweitert wurde. Der Umbau wurde sehr professionell durchgeführt. Während der gesamten Bauzeit konnte der Betrieb weitgehend mit Provisorien aufrechter-

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

halten werden und das Prüfzentrum musste nicht geschlossen werden.

2013 wurden 86 687 technische Fahrzeugprüfungen durchgeführt. Dies entspricht einer Zunahme von zirka 16 Prozent gegenüber dem Jahre 2012. Der Reingewinn erhöhte sich von 2 695 301 Franken auf 2 928 195 Franken. Somit konnte dem Staat Freiburg ein Betrag von 2,6 Millionen Franken überwiesen werden.

Das ASS wird gut geführt und es wird professionell gearbeitet. Vielleicht wäre dieses Modell und die Struktur des ASS auch auf andere Kantonsbetriebe anwendbar.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Personnellement, je n'ai rien à ajouter.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Ich danke Herrn Grossrat Schopfer für seine Intervention. Effektiv kann man sagen, dass das Strassenverkehrsamt sehr gut geführt wird. Domdidier konnten wir im Januar eröffnen. Es wurde mit Reserven des Strassenverkehrsamtes bezahlt. Wir haben sehr viele Gäste und Kunden aus den Kantonen Waadt und Bern, die die Fahrzeugprüfungen bei uns in Bulle oder in Domdidier machen.

Der Gewinn ist angestiegen, was auch den Appetit des Staates anregt. Wir haben einen Leistungsvertrag und nach diesem wären 2,6 Millionen Franken zu bezahlen. Die Direktion und der Verwaltungsrat waren jedoch einverstanden, noch ein Zusätzliches für 2014 zu tun. Ich erinnere daran, dass das Strassenverkehrsamt 750'000 Franken zusätzlich für die Prävention leistet.

Ob dies ein Modell für andere Dienstleistungen sein könnte, wäre zu studieren. Ich muss sagen, dass ich damals, 1995, eher gegen die Idee der Autonomie war. Heute bin ich aber überzeugt, dass dies eine sehr gute Sache war.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Die Rechnung 2013 der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (DIAF) schliesst mit Ausgaben in der Höhe von 83 688 000 Franken. Dieser Betrag ist um 2,4 Millionen Franken tiefer als budgetiert. Alle dieser Direktion unterstellten Dienste haben zu diesem positiven Ergebnis beigetragen. Die Investitionen belaufen sich auf 23 944 000 Franken, was 2 Millionen Franken weniger ausmacht als im Voranschlag vorgesehen. Dies ist auf Verspätungen bei der Realisierung verschiedenster Projekte zurückzuführen und es wurden dafür auch Rückstellungen getätigt.

Der Personalbestand in der DIAF betrug im Jahre 2013 438,98 Vollzeitstellen, dies ohne Grangeneuve. Dies ent-

spricht 8,16 Stellenprozenten mehr als 2012 und auch hier betrifft es verschiedene Dienste, unter anderem das Amt für Lebensmittelsicherheit.

Im Jahre 2013 wurde das Generalsekretariat reorganisiert und vor allem auch der juristische Dienst sowohl für die verschiedenen Departemente wie auch für die Oberämter verstärkt. Es wurden aber keine zusätzlichen Stellen geschaffen, sondern es wurde umorganisiert und transferiert.

Auch die Zentralisation der Zivilstandesämter trägt Früchte und hat mit 200 000 Franken besser abgeschlossen als im Voranschlag. Zu erwähnen ist noch, dass vier der sieben Oberämter schlechter abgeschlossen haben als im Budget vorgesehen. Dies ist aber nicht auf Mehrausgaben zurückzuführen, sondern auf Mindereinnahmen in den Rubriken «Gebühren» und «Bussen». Zur Landwirtschaft ist zu erwähnen, dass 2013 die Subventionen an Sanima wegen der Rindertuberkulose höher ausgefallen sind.

2013 sind 670 000 Franken weniger Direktzahlungen an die Freiburger Bauern geflossen als 2012. Dies auch, weil die Tierhalterbeiträge pro Kopf gesenkt wurden.

Das Landwirtschaftliche Institut Grangeneuve hat im Bereich Berufsbildung höhere Einnahmen durch Bundessubventionen bekommen. Auch wird das Institut durch GGP geführt, was ihnen erlaubt, Kredittransfers zwischen den verschiedenen Produktgruppen zu machen.

Im Amt für Wald, Wild und Fischerei gab es einige buchhalterische Umbuchungen. Leider haben die Holzverkäufe nicht das gewünschte Ergebnis gebracht.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour son examen consciencieux des comptes et je n'ai rien à ajouter.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je répète, il me semble d'années en années, un peu les mêmes questions. Je n'avais pas eu les réponses au moment du budget. Ma question concerne le centre de charges 3445 «Service des forêts et de la faune». J'avais déjà posé des questions par rapport au traitement des inspecteurs 3010-114 «Traitement des inspecteurs». Juste encore une fois, je signale qu'il y a bien de nombreuses années qu'il n'y a plus d'inspecteurs forestiers dans le canton, mais ce sont des ingénieurs forestiers, donc il faudra peut-être épousseter, comme je l'avais déjà dit, nos documents. Et puis, j'aimerais savoir combien il y a d'inspecteurs forestiers, donc d'ingénieurs forestiers dans le canton sous ce poste-là? Combien il y a de gardes forestiers au 3010-115? Parce qu'on voit «Traitement des gardes forestiers». Mais on sait qu'il y a eu des transferts de charges, on dit que c'est le salaire des gardes forestiers, mais ce sont des collaborateurs scientifiques, des ingénieurs forestiers qui sont engagés à la centrale. Vous savez qu'il y a de moins en moins de monde qui travaille en forêt, mais de plus en plus dans les bureaux, donc j'aimerais bien qu'on identifie ces chiffres-là. Egalement la même chose pour le traitement des gardes-faune. Combien il y a de gardes-faune, combien il y a de gardes forestiers et combien il y a de personnes au Service des forêts et de la faune?

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Diese Frage ist direkt an Frau Staatsrätin gerichtet.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je dois dire que j'avais déjà mis un marque-page jaune à la rubrique concernée, puisque j'ai déjà répété au Service des forêts que M. le Député Schorderet souhaite voir libeller autrement ce poste de salaire. Je ne crois pas que je vais vous faire tout le détail, mais je vous donne volontiers les deux pages qui ont été données à la Commission des finances et de gestion concernant les postes des inspecteurs forestiers et des gardes forestiers. Le seul poste qui a été créé, c'est le poste de chef des gardes-faune, mais pour le reste le Service des forêts a rendu des postes, aussi des postes administratifs. Voilà, si vous l'acceptez, je vous donnerai volontiers le détail tout à l'heure.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Es ist ein sehr umfassender Bericht mit sehr vielen Informationen, den Sie sicher alle mit grösster Aufmerksamkeit studiert haben.

Nur ein paar kurze Erwähnungen. Das Generalsekretariat hat sich mit verschiedenen Aufgaben beschäftigt, unter anderem mit der Umsetzung der Kantonsverfassung, der Festlegung der Wahlkreise oder mit der Förderung der Gemeindefusionen, um nur einige wenige Aufgaben zu nennen. Auch die Arbeiten zur Neuorganisation der Zivilstandeskreise haben begonnen und es wurden verschiedene Dekrete und Gesetze der DIAF vom Grossen Rat genehmigt, wie Sie auf Seite 7 nachlesen können. In Zusammenarbeit mit dem Gemeindeverband wurde auch eine erste Auswertung des interkommunalen Finanzausgleichsystems in die Wege geleitet. Hier sind wir dann gespannt auf die erste Auswertung dieser Arbeit.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Zum vorliegenden ausführlichen Bericht, wofür ich dem Staatsrat danke, habe ich folgende Bemerkungen beziehungsweise zwei Fragen anzubringen.

Wie weit ist das neue Projekt «Schutzwaldmonitoring», das 2013 auf die Beine gestellt wurde? Aus dem Bericht geht hervor, dass die Entschädigungen für Wildschäden im Jahre 2013 um 66 Prozent gegenüber dem Vorjahr gestiegen sind. Im Budget 2014 wurden diese aufgrund von Strukturmassnahmen von 250 000 Franken auf 130 000 Franken gekürzt. Welche Massnahmen sind hier vorgesehen?

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris note avec satisfaction du communiqué de presse émanant de la Chancellerie d'Etat publié le 30 avril 2014 concernant notamment la fusion du Grand Fribourg.

Il est mentionné qu'en s'appuyant sur le plan de fusions établi par le préfet de la Sarine, le Conseil d'Etat, la ville de Fribourg et la Préfecture ont convenu de poser un cadre clair et de définir rapidement un processus de travail. La volonté est d'identifier et de débattre des thèmes à traiter pour faire avancer le dossier d'ici 2016, afin d'envisager sa concrétisation au plus tard durant la prochaine législature. Vous savez, M^{me} la Commissaire du Gouvernement, qu'avec Madame la Rapporteuse nous avons également déposé une motion pour faire avancer ce dossier. Ma question est dès lors la suivante: est-ce que vous pouvez nous dire d'une manière un peu plus précise quels sont les délais que le Conseil d'Etat entend respecter? Etant donné que la concrétisation devrait se passer au plus tard dans la prochaine législature, le Conseil d'Etat établit-il un calendrier pour avancer dans ce dossier avec un échéancier et plusieurs phases? Le cas échéant, le Conseil d'Etat pourrait-il rendre public cet échéancier, à tout le moins le transmettre aux députés, pour qu'ils puissent se rendre compte de l'avancement des travaux? Je vous remercie.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Die Frage von Herrn Fasel kann ich nicht beantworten. Ich bin keine Expertin in Sachen Wildschweinen.

Die Frage von Herrn Mauron betrifft nicht den Bericht 2013, sondern geht schon ins 2014 hinein und da haben wir keine Diskussionen dazu geführt.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Concernant le monitoring des forêts protectrices, je vais prendre quelques renseignements auprès du Service car je ne sais momentanément pas exactement où en est ce monitoring, mais il sera traité dans le cadre de la planification directrice des forêts.

Concernant les 130 000 francs prévus en faveur du fonds de la faune pour le dédommagement des dégâts faits aux cultures par la faune sauvage et le gibier: effectivement c'est une mesure d'économie, mais il y a encore la contribution prélevée sur les permis de chasse et versée par les chasseurs qui permettra de compléter le tout de manière à verser le dédommagement intégral aux personnes lésées.

Concernant les fusions, le Conseil d'Etat a fait un communiqué de presse suite à sa rencontre avec le Conseil communal de la ville de Fribourg. Le Conseil d'Etat prévoit une démarche la plus participative possible avec les communes du Grand Fribourg pour trouver une solution pour cette fusion. Cette démarche est en train d'être élaborée avec le préfet de la Sarine puisque vous savez que les préfets sont responsables pour les fusions selon la loi sur l'encouragement aux fusions de communes. Elle sera soumise au Conseil d'Etat dans deux semaines et ensuite je pourrai vous en dire plus sur le calendrier et sur la publicité que nous allons donner à cette démarche et à ce calendrier. Il est bien entendu que dans cette démarche-là sera traitée la proposition de la motion Mauron sur un conseil constitutif pour la fusion.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapports et comptes 2013

Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima)¹

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Im Geschäftsjahr 2013 hat die Versicherungskasse der Sanima mit einem Gewinn von 98 194 Franken abgeschlossen. Abschreibungen in der Höhe von 163 000 Franken wurden an den Gebäuden und Einrichtungen der Sammelstellen Düdingen und Châtillon getätigt. Das Vermögen der Sanima betrug am 31. Dezember 2013 649 955 Franken. Wegen der Rindertuberkulose fielen die Kantonssubventionen um 82 000 Franken höher aus. Im Rahmen der Sparmassnahmen hat aber der Staat die Subventionen an Sanima ab diesem Rechnungsjahr 2014 gekürzt. Die Beiträge zur Bekämpfung von Tierseuchen werden von 50 auf 40 Prozent gekürzt, und es werden keine Beteiligungen mehr an den Verwaltungskosten übernommen. Deshalb wird das Rechnungsjahr 2014 wahrscheinlich nicht mehr so gut abschliessen.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes de l'Etat

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Butty Dominique (PDC/CVP, GL), **rapporteur**. Mes liens d'intérêts avec le sujet: je suis glânois. Je tiens à remercier la Direction de M. Ropraz pour la remise rapide des comptes et la quantité de libellés complets par centres de charges, ce qui nous a facilité grandement la lecture des comptes. Mes félicitations également pour les comptes en général. En effet, ces derniers concluent l'année 2013 avec au compte de résultats 208 507 000 francs pour un budget de 209 018 000 francs et un excédent de charges de 111 499 000 francs pour un budget de 111 004 000 francs. Nous sommes donc particulièrement satisfaits du respect du budget.

Une diminution importante de 9,91 EPT est également à signaler entre le budget et les comptes, alors que nous avions une augmentation de 1,74 EPT entre les comptes 2012 et 2013. Il s'agit là d'une différence technique qui tient compte de la durée des postes vacants sur l'année.

Dans la lecture des comptes les expressions suivantes sont relevées: une seule réunion de commission, charges moins élevées que prévu, budgétisation plus importante que le montant réellement utilisé, retard dans l'exécution, rapport en baisse entre le nombre de chantiers réalisés et le nombre de chantiers prévus, frais de formation surestimés, remplacement pas effectué, surestimation du budget 2013, travaux moins importants que prévu.

Si la bise est un vent froid, le vent qui souffle sur la Direction est un vent glacial ou pour reprendre l'expression vétérinaire de «PME magazine», la Direction retient le lait.

Dans la lecture des différents centres de charges, je me contenterai de signaler que le suivi informatique des permis de construire suit son long chemin sinueux et pentu et que le rapport sur la nouvelle procédure est attendu avec impatience. Encore un dernier mot pour l'analyse GpP. Nous avons essayé de comprendre l'analyse comptable des coûts horaires, mais ce qui baisse augmente et si ceux-là augmentent, cela augmente aussi, mais l'inverse est également vrai.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie les rapporteurs pour l'examen attentif des comptes de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai pas de remarque complémentaire à formuler.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Butty Dominique (PDC/CVP, GL), **rapporteur**. En préambule, une mention particulière dans le rapport d'activité. J'étais persuadé que les services de M. Ropraz avaient confondu les Grottes de Cheyres avec les Crottes de Cheyres à la page 30 du rapport, mais contrôle fait, c'est bien le ministre qui avait raison.

Plus sérieusement, on peut regretter que les nombreuses constatations qui n'ont pas besoin d'être chiffrées dans le détail ne soient pas accompagnées de mesures prises, sans pour autant entrer dans le détail. Le rapport d'activité est principalement axé sur des constats qui laissent malheureusement parfois le lecteur sur sa faim. J'en veux pour exemple la nouvelle procédure mise en place pour le traitement des permis de construire, les mesures prises suite aux constats des dépassements des valeurs limites fixées par l'ordonnance sur la protection de l'air ou, pour terminer, la mention des résultats des analyses de poissons prélevés dans la Sarine aux alentours de la décharge de la Pila.

Selon les cas la mention des chiffres de l'année précédente (intégrés dans de mini vignettes) serait judicieuse. On ne peut par contre que féliciter la Direction pour sa concision et le nombre important de renvois à des sites pour des compléments d'information.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). A la lecture des 43 pages du rapport d'activité de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions on peut trouver une petite ligne sous le point 2.4 mentionnant la mise en œuvre de la politique foncière active cantonale. Une politique foncière active que l'on nous sert d'habitude à tout bout de champ et pour laquelle on nous a annoncé il y a longtemps un état des lieux pour faire le point de la situation. Ce bilan n'a pour l'heure pas montré le bout de son nez et lorsque l'on en parle, c'est comme de l'Arlésienne, on nous la promet mais on ne la voit jamais.

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

Notre canton fait pourtant face à des défis cruciaux, qu'ils soient démographiques, économiques, environnementaux, industriels. Or, pour y répondre, nous avons besoin de connaître la détermination et les projets du Conseil d'Etat. Pour pouvoir permettre aux collectivités publiques de disposer de nouveaux terrains stratégiques pour permettre de revitaliser la création d'un tissu industriel et artisanal effectif et qui cesse de perdre des plumes mois après mois, nous avons besoin certes de paroles volontaires, mais plus encore d'actes.

C'est vrai, la bonne collaboration entre l'Etat de Fribourg et la ville de Bulle pour la mise en valeur des terrains situés à proximité de l'autoroute A12 est une bonne opération. Mais il ne s'agit là que d'un tout petit pas bien insuffisant au regard du nombre d'entreprises qui quittent le canton ou renoncent à s'y établir faute de solutions effectivement actives pour les retenir. J'ai déjà eu l'occasion dans cette enceinte de faire la liste des entreprises et sociétés qui ont délocalisé ou fermé leurs portes, je ne vous l'imposerai pas aujourd'hui. Mais lorsque la presse nous apprend la semaine dernière l'affaire Farmwood ou lorsqu'on a fait le constat des terrains perdus sur le site d'Ilford à Marly, on s'aperçoit que l'heure n'est plus à la prise de conscience, mais bien à celle de se mettre au travail.

C'est pourquoi, M. le Conseiller d'Etat, ma question est simple: quand disposerons-nous d'une analyse et de perspectives claires sur cette politique foncière dite active?

Une autre question encore sur l'échec retentissant concernant l'entreprise Farmwood cité tout à l'heure: comment est-il possible qu'une entreprise décidée à développer ses activités dans notre canton soit poussée hors de nos frontières par la lenteur des services concernés. Comment se fait-il que la communication à ce sujet se soit révélée si calamiteuse révélant un rejet de balle d'acteur en acteur, du conseiller d'Etat au chef d'entreprise, au préfet, au syndic et j'en passe. A nouveau une question simple à laquelle nous attendons votre réponse.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune dont le PAL a été déposé au canton pour approbation. Dans le rapport d'activité, il est mentionné une activité de préparation de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. A ce jour, seule une lettre est arrivée aux communes nous annonçant le moratoire durant lequel une mise en zone ne serait possible qu'avec un échange de terrain. Mais qu'en est-il des lois, des instruments juridiques qui nous permettraient un échange de zones ou des compensations? Les communes dépendent du canton pour l'approbation des PAL. Elles ont actuellement les mains liées par ce manque d'outils. Quand allez-vous développer ces outils? Des outils pour soutenir les communes fribourgeoises qui ne peuvent, elles, qu'appliquer les décisions cantonales.

Certes la LAT est une loi fédérale, me direz-vous. Mais comment font alors les autres cantons? Et le but de cette nouvelle LAT est de contraindre les autorités cantonales et communales à prendre toutes les mesures pour atteindre l'objectif fixé par le législateur. Alors, où sont ces mesures aujourd'hui?

Le délai dont le canton dispose est un délai de 5 ans pour réviser son plan directeur cantonal. Mais il n'est pas interdit d'aller plus vite. Nous demandons donc expressément de tout mettre en œuvre pour que la loi sur le régime de compensation prenne forme et que le Plan directeur cantonal soit approuvé par la Confédération le plus rapidement possible.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Man soll auch mal sagen, wenn etwas gut läuft und nicht immer nur reklamieren.

Wir Parlamentarier sind zwar für den ganzen Kanton, für alle Bezirke und Gemeinden verantwortlich. Aber wie man so sagt, ist einem das Hemd näher als die Weste oder der Mantel. Deshalb möchte ich heute als Grossrat von Kerzers beim Tätigkeitsbericht der Raumplanungs- Umwelt- und Baudirektion Herrn Staatsrat Ropraz und seinem Team Danke sagen für ihre Anstrengungen und Bemühungen, um die Ortsplanung von Kerzers durchzubringen. Zwei Tage vor Torschluss konnte das wichtigste Projekt der letzten Jahre für Kerzers vom Staatsrat genehmigt werden. Deshalb ein grosses Dankeschön. Ich weiss um die viele Nacht-, Wochenend- und Sonntagsarbeit der Verantwortlichen.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je reviens sur les propos de M. Ganioz concernant l'affaire Farmwood, entreprise installée dans mon village. Farmwood, on le sait chez nous, est à l'étroit. Quand ils sont arrivés, avec une quinzaine, une vingtaine d'employés et d'ouvriers à la sortie du village cela pouvait jouer. Mais l'affaire s'étant tellement agrandie, les patrons ont jugé qu'ils devaient se déplacer et trouver un terrain beaucoup plus accessible et beaucoup plus grand. Terrain que nous n'avions pas chez nous.

Ils ont acheté le terrain à Sévaz et ensuite, avec toutes les encouables qu'il y a eu de la part de l'Etat, la COREB, le préfet... Je me pose la question: est-ce qu'on veut dans cette Broye, cette Broye avec une autoroute, où l'on prédisait qu'il y aurait un essor extraordinaire...

Est-ce que vos sbires sont là uniquement pour mettre des couperets, des interdictions, pour dire que cela ne va pas? Et finalement on voit que ces entreprises passent la frontière et vont s'installer sur Vaud. Il y a quand même un problème. Il y a un problème quand je constate que dans la région de Guin, Bulle cela marche quasiment tout seul, il y a presque chaque semaine une nouvelle entreprise qui s'installe. Chez nous, il faut les «booster» il vous faut tenir un peu le préfet de la Broye qui est un radical et lui dire maintenant «Tu y vas mon ami».

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). On sait maintenant qu'on aura un régime de compensation par rapport aux différents terrains qui peuvent être mis en zone à bâtir. Est-ce que ce régime de compensation sera mis en place par le canton? Cela est absolument nécessaire. On ne peut pas laisser régler ce régime de compensation par les communes comme elles le veulent et de manière où une commune prend contact avec une autre commune pour obtenir des compensations, des terrains disponibles de manière à faire des échanges. Ceci doit être structuré par le canton qui doit revoir son plan directeur.

Je pense qu'il est urgent de trouver des solutions pour construire proche des infrastructures. On ne peut pas se van-

ter d'avoir un RER fribourgeois proche des zones à bâtir, où les utilisateurs de ce RER devraient pouvoir habiter, alors que l'on n'a pas de cohérence en matière d'aménagement cantonal. Le plan directeur doit être revu de manière à déterminer où l'on pourra construire, proche de ces infrastructures et c'est le canton qui doit maintenant mener ces débats. Vous savez qu'avec le projet de moratoire que l'on a actuellement, des communes situées à proximité de ces infrastructures n'ont plus aujourd'hui la possibilité d'avoir des zones à bâtir parce qu'elles les ont déjà utilisées, alors que des communes plus éloignées de ces infrastructures ont encore des zones et, durant le moratoire, peuvent donc construire aux endroits prévus, éloignés des infrastructures. Ce moratoire est dommageable et pourrait produire les effets inverses de ceux recherchés, visant à concentrer les constructions à proximité des infrastructures de transport.

Dans les communes, un délai a été fixé pour déposer les plans d'aménagement locaux. Ces délais sont imposés. Malheureusement les règles ne sont pas définies par rapport à la nouvelle LAT, qui vise la protection des terres d'assolement. On n'a aucune information sur ce plan-là. Cela veut dire que l'on fait quelque chose qui ne sera de toute façon pas accepté parce que cela ne répond pas à ce qui sera mis en vigueur. Les communes ont fait des dépenses importantes et elles ne peuvent pas dépenser des montants aussi importants que cela sans connaître les règles à appliquer.

Page Pierre-André (*UDC/SVP, GL*). Le groupe de l'Union démocratique du centre est également inquiet du fonctionnement de cette Direction. Inquiet de la légèreté avec laquelle ont été traités les dossiers notamment de l'entreprise Farmwood, Zumwald, Laubscher qui ont quitté notre canton. Et d'autres qui ne sont tout simplement pas venus s'établir sur Fribourg.

Le fonctionnement du SeCA nous interpelle, nous inquiète. M. le Conseiller d'Etat, il faut étoffer ce Service. On le constate, dans certaines Directions, il n'y a aucune discussion lorsque l'on demande des nouveaux postes. Je crois qu'il vous faut aussi demander ces nouveaux postes. Notre inquiétude n'est pas seulement liée aux entreprises. Les communes ont dépensé beaucoup d'argent pour élaborer leur PAL dans les délais et elles devront recommencer dans 3 ou 4 ans. A quel prix? Ce sont des dossiers qui devront être traités, les aménageurs sont très chers, vous le savez mieux que moi. Les privés également qui attendent que leurs dossiers avancent dans les différents services.

Je vous remercie d'avance pour les explications que vous allez nous donner et je vous remercie de nous informer comment vous allez remédier à ces problèmes récurrents qui pèsent sur notre canton.

Grivet Pascal (*PS/SP, VE*). Mon lien d'intérêt: je suis syndic d'une commune de ce canton.

Pour aller dans le droit fil de ce qui s'est dit précédemment, je ferai la remarque suivante et je m'adresse directement au commissaire du Gouvernement.

Après la mise en application de la LATeC et de son règlement, les communes de ce canton ont eu et ont l'obligation de revoir leur plan d'aménagement local et ce jusqu'au 31 décembre 2014. L'acceptation par le peuple de la LAT fédérale le 3 mars 2013 et sa mise en application au 1^{er} mai 2014 chevauchent avec conséquence les travaux en cours. Les exécutifs communaux de ce canton ont engagé, en tant que vrais miliciens et avec les moyens nécessaires à leurs études, des montants considérables à l'élaboration de ces révisions. Depuis le 1^{er} mai dernier, on nous répond que tout ce qui a été fait jusque alors est quasiment «à mettre à la poubelle», permettez-moi le terme, ou en tout cas complètement gelé. La majorité de ces dossiers ont été traités avec des délais dépassant tout entendement. De même, soit dit en passant, que la majorité des dossiers de mises à l'enquête publique.

Monsieur le Conseiller d'Etat, quelle mesure allez-vous enfin mettre en place afin de répondre à la demande des citoyens de ce canton, canton où l'explosion démographique annoncée et reconnue depuis lors n'a eu pour effet que de ralentir les procédures engagées?

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). J'ai une question d'information à poser à M. Ropraz en reprenant les préoccupations de M. Page: face aux défis à relever face au nouveau cadre légal, au nouveau plan directeur cantonal, quelle est votre appréciation de la capacité quantitative, technique et qualitative du personnel qui est chargé des dossiers au sein de votre Direction pour répondre à tous les dossiers cantonaux? Et si jamais il y avait des besoins, quelles mesures pensez-vous prendre?

Castella Didier (*PLR/FDP, GR*). Comme cela a été dit, le groupe libéral-radical partage aussi les préoccupations qui ont été évoquées jusqu'à présent. Dans le même ordre d'idée que M. Thévoz, j'aurais deux questions à M. le Commissaire.

Tout d'abord par rapport à ces difficultés que l'on a connues dans la transmission de l'information d'une part, dans la rapidité à traiter les dossiers d'autre part, quelles mesures ont été prises au niveau du personnel notamment?

Par ailleurs, on constate que cela n'est pas le seul service où cela se produit. Au sein de notre Gouvernement, on a l'impression que quand on doit faire face à des coups de feu, lorsque l'on a des dates couperets – ceci peut arriver dans n'importe quel service –, on a une incapacité à mettre des ressources en suffisance pour faire face à la situation. Ceci risque de se reproduire dans le cadre du plan directeur cantonal que nous devons rénover au plus vite comme tout le monde l'a dit. Comment le canton entend-il réagir pour répondre à ces coups de feu? Cela en étant toujours conscient que le but n'est pas d'augmenter le nombre d'équivalents plein-temps sur le long terme, mais de pouvoir vraiment répondre à des besoins momentanés qui peuvent arriver dans n'importe quelle Direction.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*), **rapporteur**. Je remercie tous les intervenants qui ont réagi à ces comptes et à ce rapport d'activité. Si je groupe un peu les interventions, on a trois chemins de réflexion. Pour commencer avec MM. Ganioz et

Ducotterd, la politique foncière active. Deuxième pilier qui semble créer quelques soucis: le traitement des PAL et autres demandes de permis avec des questions insistantes sur le fonctionnement de la part des députés Castella, Piller, Page, Grivet et Thévoz. Et enfin, troisième pilier de la réflexion, les questions qui ont occupé MM. Duc et Ganioz surtout, concernant le déménagement de l'entreprise Farmwood et la Promotion économique.

C'est rarement avec autant de bonheur que je donne la parole au commissaire du Gouvernement.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie l'ensemble des intervenants de relayer leurs préoccupations, respectivement les informations qui sont extrêmement utiles pour le Directeur de l'aménagement de l'environnement et des constructions. Sachez que je suis sensible aux doléances qui sont aussi exprimées dans ce plénum et il est naturellement du devoir du Directeur de l'aménagement, respectivement du Conseil d'Etat de prendre les mesures qui s'imposent lorsque des améliorations sont possibles.

Je vais essayer de sérier les interventions pour donner tout d'abord une information s'agissant de la politique foncière active. Pour vous dire que nous préparons la réponse au postulat qui a été déposé par les députés Wicht et Collomb. En principe au début de l'automne nous pourrions discuter dans cette enceinte de l'appréciation qui est faite par le Conseil d'Etat de la politique foncière active, respectivement des mesures qui sont proposées.

Je vous informe également que nous avons mené avec les partenaires concernés des assises relatives à la politique foncière active. Y participaient en particulier les régions, les communes concernées, les préfets, les organismes de promotion économique. On a vu que la principale difficulté était de savoir qui devait être le porteur de ces projets, notamment au niveau des secteurs stratégiques. Est-ce que ce doit être, comme c'est le cas maintenant, les communes, les ententes intercommunales? est-ce que c'est le rôle du canton de reprendre le lead? Les avis sont partagés, vous avez le modèle à la genevoise où c'est une fondation d'intérêt public qui gère la politique foncière active pour l'ensemble du canton. Vous avez le modèle à la vaudoise, où à l'instar de ce qui se pratique actuellement dans le canton de Fribourg, ce sont les communes, respectivement les associations intercommunales, qui agissent avec le soutien soit technique, soit financier de l'Etat notamment à travers la promotion économique et le SeCA.

Je dois relever néanmoins que certains succès ont vu le jour dernièrement, notamment à Bulle grâce à la politique prévoyante de la ville et de l'Etat de Fribourg qui a permis et qui devrait permettre de mettre à disposition des entreprises de la région un important secteur industriel le long de l'autoroute. L'Etat, comme vous le savez, s'engage également activement dans le dossier Bluefactory avec la ville de Fribourg. C'est un dossier extrêmement important avec des défis, des difficultés, mais c'est aussi un exemple de politique foncière active. D'autres dossiers sont en préparation. Vous avez peut-être vu qu'au niveau de la commune de Farvagny une importante

zone d'activité a pu être validée. Cela permettra aussi à des entreprises, notamment actives dans la région, de pouvoir le cas échéant s'implanter et se développer. Vous aurez donc en début d'automne des informations plus importantes.

Deuxième information, peut-être de manière générale sur les plans d'aménagement locaux. Il est vrai que la nouvelle loi cantonale sur les constructions votée en 2008 et entrée en vigueur en 2010 a fixé à fin 2014 le délai pour le dépôt des PAL. Dans l'intervalle, chose qui n'était pas connue à l'époque, le peuple fribourgeois a validé la nouvelle législation fédérale sur l'aménagement du territoire qui a interféré dans les délais en fixant au 1^{er} mai cette date d'entrée en vigueur avec l'interdiction de l'extension de zone. Alors évidemment cela a compliqué le travail des communes, respectivement de l'Etat, puisque là on a eu une interférence, un goulet d'étranglement avec l'ensemble des dossiers qui sont arrivés.

Il y a environ une centaine de communes qui sont en phase de révision de leur plan d'aménagement local. Beaucoup de communes ont encore le dossier chez elles, le dossier n'est pas encore à l'Etat. De nombreux dossiers circulent maintenant dans les services de l'Etat. Il faut savoir que pour délivrer une approbation d'un plan d'aménagement local, c'est parfois jusqu'à 24, 25 services qui doivent être consultés, respectivement des cantons voisins, voire même la Confédération. Ce sont donc des procédures longues où parfois le dossier doit repartir à la commune pour un complément d'information. On focalise souvent sur le SeCA, mais la plupart du temps le dossier est soit à la commune, soit dans les différents services de l'Etat. Il ne reste pas au SeCA puisqu'il y a près de 25 services qui doivent se manifester.

Cela étant, vous avez peut-être vu dans le rapport d'activité 2013 que 43 plans d'aménagement locaux ont pu être approuvés soit, je dirais, en révision complète, soit en révision partielle/modification de PAL. 48 examens préalables ont été faits par le SeCA et 18 programmes de révision ont également fait l'objet d'un préavis du SeCA.

Quand je dis le SeCA, il faut être conscient que ce sont 4 collaborateurs qui traitent de l'aménagement local dans ce canton. Ces 4 collaborateurs ont fait un travail extraordinaire ces dernières semaines. Ces collaborateurs sont venus travailler le week-end, le samedi et le dimanche sur ma demande pour essayer de valider le maximum de plans d'aménagement locaux jusqu'à cette date fatidique du 1^{er} mai. Je peux vous informer que depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 30 avril, 27 plans d'aménagement locaux ont été approuvés dans ce canton, ce qui constitue sur 4 mois un record absolu. Jamais le SeCA, ses 4 collaborateurs, n'avaient permis d'approuver autant de plans d'aménagement locaux jusqu'à cette date. A cela s'ajoute que 35 recours ont également été traités par les juristes du SeCA pour accompagner ces approbations.

On a parlé tout à l'heure du dossier de Kerzers. Pour moi ce dossier de Kerzers était extrêmement important. La commune avait en particulier procédé à une politique foncière active de qualité pour laquelle elle s'était vu reconnaître d'ailleurs un prix ces dernières années. Il était impératif de pouvoir valider ces décisions avant le 1^{er} mai. Mais il y avait 11 recours avec

des avocats, il y avait des procédures complexes à mener. Ce sont des décisions de plus de 60 pages qui sont rendues. Ce n'est pas simplement la signature du directeur de l'aménagement, mais ce sont des décisions formelles dans lesquelles il faut aussi faire la pesée d'intérêts entre les différents services. Cela pour vous dire qu'il y a un travail important qui a été fait. La quasi totalité des plans d'aménagement locaux pour lesquels on pouvait prendre une décision, a été traitée avant le 1^{er} mai. Maintenant vous avez naturellement des dossiers qui n'étaient pas à même de faire l'objet d'une validation et qui sont encore en cours. Cela ne veut pas dire qu'après le 1^{er} mai tout s'arrête contrairement à ce que j'ai entendu dire. A partir du 1^{er} mai, il n'y a plus d'extension possible des zones à bâtir sauf un déclassement à prévoir ailleurs dans la commune. Je dirais que le travail important qui a été fait ces dernières années par les communes reste valable. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pourra continuer d'approuver des plans d'aménagements locaux. Par contre les dossiers qui arrivent maintenant à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions doivent présenter un bilan équilibré des zones. On ne peut plus étendre les zones que ce soit d'activité ou zones à bâtir. Il ne s'agit pas d'une décision du canton, c'est une décision du peuple suisse et du peuple fribourgeois qui a approuvé cette nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de dire que les objectifs poursuivis par cette LAT sont louables, c'est permettre finalement d'éviter les extensions de zones tous azimuts, de respecter le tissu bâti, d'avoir un tissu bâti plus harmonieux. Mais sous l'angle de la mise en œuvre, c'est extrêmement difficile pour les communes et pour le canton. A ce sujet, nous avons maintenant un délai pour approuver un nouveau plan directeur cantonal. Ce plan directeur cantonal représente un travail de titan qui est rendu encore plus complexe par la nouvelle loi fédérale et il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil fédéral. Jusqu'à cette approbation, il y a un moratoire des zones dans ce canton comme dans tous les autres cantons suisses et il est donc important effectivement que la DAEC puisse avoir les ressources humaines, les moyens financiers et techniques pour avancer dans ce processus extrêmement important. C'est un processus technique avec des études à mener dans différents secteurs et ensuite il y aura le processus politique participatif au niveau des communes, des régions, du Grand Conseil pour enfin obtenir cette validation.

S'agissant des permis de construire, nous allons tirer dès cet été le bilan des nouvelles méthodes de traitement des permis de construire qui ont suscité pas mal d'interrogations, de réactions dans un premier temps auprès des communes, des mandataires. C'est vrai que lorsque l'on change une pratique, cela suscite toujours des interrogations, de la défiance ou de la méfiance. Il faut savoir toutefois que le statu quo n'était pas envisageable. Tout le monde demandait d'améliorer, de trouver des solutions. Et c'est avec l'aide des communes et des préfets que les services de l'Etat ont tenté d'imaginer un processus qui fera l'objet d'un bilan. Je n'ai pas d'état d'âme par rapport à ces nouvelles méthodes: si elles peuvent être améliorées et modifiées, elles le seront. La DAEC proposera pro-

bablement dans les prochains mois, d'elle-même d'ailleurs, des méthodes permettant aussi d'améliorer le traitement de ces permis.

Il faut savoir encore une fois que l'on focalise souvent sur le SeCA, mais j'interviens régulièrement dans des dossiers où l'on me dit que le SeCA n'a pas rendu son préavis. Mais en fait, c'est que le dossier est peut-être à la commune ou dans un service de l'Etat qui n'est pas forcément d'ailleurs dans la Direction de l'aménagement. Peu importe, c'est pour vous dire que l'on fait face à une multitude d'intervenants, du mandataire, de la commune, des services, des Directions, respectivement des préfets. Et là, je pense que nous devons tous tirer à la même corde pour faire un travail efficace qui soit reconnu par la population.

J'en viens maintenant au dossier de Farmwood qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers jours. Ce dossier a fait l'objet également d'une discussion au sein du Conseil d'Etat. Je vous livre quelques réflexions qui ont résulté de nos discussions.

Tout d'abord, je dois dire que le Conseil d'Etat regrette que dans ce dossier nous opposions la Broye vaudoise à la Broye fribourgeoise. Pour nous, cette Broye mérite d'être défendue et soutenue et lorsque notre journal cantonal parle de gâchis pour une entreprise qui s'installe à Payerne, le Conseil d'Etat ne partage pas cette appréciation. On peut revenir, et je reviendrai sur les causes de ce déplacement, mais tout emploi qui est créé à Payerne est bon pour la Broye vaudoise et fribourgeoise, est bon pour le canton de Vaud, est bon pour le canton de Fribourg. Donc évitons de jouer ce cantonalisme exacerbé. Je crois que la COREB notamment développe une promotion économique régionale au-delà de la frontière et je crois que nous avons tout intérêt à ce que des emplois soient créés dans cette Broye. L'emploi qui est créé et développé à Payerne profite aussi finalement au canton de Fribourg et à la Broye fribourgeoise.

Dans ce dossier, des contacts ont eu lieu avec l'entreprise Farmwood et la commune et l'administration cantonale. Fin 2011, le SeCA a donné les renseignements oraux à l'entreprise pour dire que l'implantation envisagée à Sévaz impliquerait la modification d'un plan d'aménagement de détail et qu'un problème était également à régler au niveau de la ligne à haute tension. En mai 2012, une séance de travail a eu lieu en présence de deux collaborateurs du SeCA, de la commune de Sévaz et de l'entreprise concernée. En mars 2013, le SeCA a confirmé par un courrier écrit les renseignements préalables qu'elle avait donnés. Ce document, qui s'appelle «Renseignements préalables», a été transmis à l'entreprise; il confirmait sous l'angle technique les difficultés qui devaient être réglées. Je tiens à dire qu'aucune procédure de modification du PAD n'a été entreprise par la commune, aucun dossier de demande de permis de construire n'a été déposé par l'entreprise. Cela étant, je déplore le manque de réactivité des deux collaborateurs du SeCA qui pendant plusieurs mois n'ont pas donné des renseignements suffisamment rapides dans ce dossier. Ils ont manqué de réactivité. Je vous informe d'ailleurs qu'un des deux collaborateurs a quitté le SeCA déjà à fin 2012 en partie pour des raisons de santé et en partie pour des difficultés à

respecter son cahier des charges. Le deuxième collaborateur du SeCA prendra sa retraite d'ici cet été. Les deux personnes sont donc remplacées et j'ose espérer que les nouvelles forces de travail mises à disposition du SECA permettront d'éviter un manque de réactivité et de coordination.

Le Conseil d'Etat est aussi d'avis que dans ce genre de dossier important en termes de promotion économique, il est impératif d'avoir une coordination entre le SeCA et la Promotion économique. Le but n'est pas de se renvoyer la patate chaude mais de travailler ensemble. En ce sens-là, il est clair pour le Conseil d'Etat que si l'entreprise Farmwood avait abordé l'Etat pour qu'on lui indique des possibilités d'implantation que ce soit dans la Broye ou ailleurs, c'était le devoir de l'Etat de répondre à cette demande. Il n'est pas question de dire que pour les entreprises déjà établies on ne fait rien dans ce canton. La volonté du Conseil d'Etat est de donner aussi de l'information. Dans un tel cas on ne peut ni défiscaliser ni octroyer une aide financière, mais au moins donner de l'information par les services de l'Etat concernés, par l'administration cantonale pour qu'un lieu d'implantation soit possible.

J'ose espérer qu'au niveau de l'ensemble des intervenants d'une région, d'une commune, des services de l'Etat, on puisse être meilleur à l'avenir, qu'on puisse aussi tirer les conclusions de cette situation tout en regrettant que l'entreprise concernée n'ait pas à un moment donné déposé formellement une demande de permis de construire. Cela aurait eu l'avantage de faire remonter auprès de la hiérarchie ce dossier qui a été traité au niveau de l'administration.

Voilà les considérations que je tenais à formuler ce soir. Je prends note de vos attentes. Je n'ai peut-être pas répondu à toutes les questions mais j'aurai l'occasion ultérieurement de revenir sur certains dossiers, respectivement sur les procédures de traitement soit des permis de construire, soit des plans d'aménagement locaux, sachant que le Directeur de l'aménagement ne ménage pas son énergie et sa peine pour essayer de trouver avec ses collègues des solutions aux difficultés qui se posent. Je dis toujours aux gens d'ailleurs que ma porte est ouverte, je suis à disposition pour enregistrer vos demandes, vos doléances, notamment par mail pour les relayer auprès des services. Après il y a des règles de procédure que l'on ne peut pas violer, notamment lorsque l'on est en procédure de recours ou de droit d'être entendu. Je le précise là parce que ce n'est pas toujours compris des communes lorsqu'au niveau de l'approbation d'un PAL pendant laquelle il y a des recours, le Directeur ne peut pas recevoir en catimini la commune au mépris de la règle du droit d'être entendu des recourants et des opposants qui sont aussi représentés par des avocats. Donc là, il y a des règles du jeu assez strictes à respecter pour éviter des difficultés.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

—

Salutations

La Présidente. Zum Schluss habe ich noch das Vergnügen, Kolleginnen und Kollegen sowie die Ehefrau von Grossrat von Emanuel Weber auf der Tribüne begrüßen zu dürfen. Sie haben unsere Debatten während der letzten halben Stunde interessiert mitverfolgt. Herzlich willkommen.

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e juge au Tribunal des mesures de contrainte

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 7; nul: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Géraldine Pontelli-Barras*, par 72 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Caroline Wimann Gilardi*: 18.

Un-e président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Sarine

Bulletins distribués: 97; rentrés: 94; blancs: 3; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu pour une période indéterminée *M. Yvan Hofmann*, par 81 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Emmanuelle Martinez-Favre*: 10.

Un-e président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse

Bulletins distribués: 94; rentrés: 84; blancs: 4; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Séverine Zehnder*, par 73 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Emmanuelle Martinez-Favre*: 6.

Un-e président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 86; rentrés: 83; blancs: 13; nul: 1; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Sarah Reitze*, par 69 voix.

Un-e assesseur-e auprès de la Justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 84; rentrés: 79; blancs: 2; nul: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Marie-Claude Genoud-Schmid*, par 73 voix.

**Un-e assesseur-e suppléant-e (représentant les employés)
au Tribunal des prud'hommes de la Singine**

Bulletins distribués: 82; rentrés: 78; blancs: 22; nul: 1; valables: 55; majorité absolue: 28.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Dominique Chappuis Waeber*, par 55 voix.

—

- La séance est levée à 17 h 40.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—